

Où sont allés les \$8,000.00 de la Ville

Des actes officiels qui en disent beaucoup. — Pourquoi la ville a-t-elle payé \$5,500.00 le 11 de mai pour les terrains Hallé alors que ces terrains n'ont été vendus que \$2,000.00 par la substitution Hallé & Al le 29 juin c'est à dire un mois et demi plus tard. — Les terrains payés illégalement \$5,500.00 par la ville sont évalués en justice par experts un mois plus tard à \$2,000.00 seulement.

On a enregistré vendredi dernier, à notre bureau d'enregistrement, des actes qui en disent beaucoup sur l'administration des deniers publics faite à l'hôtel de ville par notre nouveau maire et ses acolytes qui se faisaient élire l'an dernier en promettant aux électeurs d'établir le règne de la justice et de la légalité à l'hôtel de ville.

Ces actes ont trait aux terrains appartenant à la succession Hallé. Comme on le sait ces terrains sont ceux qui ont été acquis par la ville illégalement et sans l'approbation du Conseil Municipal pour les donner par personnes interposées à une compagnie formée par la Compagnie d'électricité de St-Hyacinthe pour qu'elle y construise une manufacture d'un étage seulement qu'elle louera à une compagnie manufacturière à son propre profit. Nous avons protesté dans le temps contre le prix exorbitant payé pour ces terrains et pour ceux de MM. L. P. Morin & Fils, le prix total que la ville s'est engagée illégalement à payer se montant à au delà de \$14,500 alors qu'il y a trois ans à peine la ville obtenait au prix de \$8,000 une option sur les mêmes terrains et dans un temps où la propriété valait plus cher à Saint-Hyacinthe.

Nous avons représenté que les terrains de MM. L. P. Morin & Fils étaient payés vingt-deux cents du pied alors que le Crédit Massoulin avait vendu des terrains d'une valeur au moins égale à la Canadian Manhaset à trois cents du pied, prix qui avait quand même été déclaré exorbitant par M. Pagé et ses suivants à l'hôtel de ville.

Lorsqu'il a été question de la dernière vente la propriété Hallé appartenait à Dame Vve Hallé pour moitié et aux enfants de M. Théodore Hallé pour l'autre partie les terrains ayant été substitués.

Le 9 mai sans aucune autorisation du Conseil Municipal et, dit-on, sur un simple ordre de deux membres de ce conseil dont on n'a pas publié les noms, on sortait de l'hôtel de ville huit mille dollars, somme de laquelle cinq mille cinq cents piastres ont été appliquées à payer les terrains de la succession Hallé, le 11 mai dernier.

Comme nous l'avons dit plus haut ces terrains étaient substitués pour partie et il fallait une autorisation de la Cour pour le vendre.

Il fallut nommer un curateur à la substitution et le 5 juin le curateur était nommé dans la personne de M. Paul Beaugrand. Cette nomination était donc faite un mois presque après que la ville eut déboursé indirectement cinq mille cinq cents piastres pour le prix des terrains, il fallait un ordre de la Cour pour vendre ces terrains légalement et le juge devait fixer la mise à prix et pour fixer cette mise à prix le juge devait obtenir un rapport d'experts sur la valeur réelle des biens à être vendus. L'article 1344 dit que les experts nommés doivent faire leur rapport sous serment sur la valeur des immeubles.

Les experts ont fait leur rapport et ont déclaré que la valeur réelle de ces immeubles était de \$2,000 seulement. Disons que, dans notre opinion, les experts ne se sont pas trompés. Le juge a ordonné la vente en justice en fixant la mise à prix à deux mille dollars valeur fixée par l'expertise. Les terrains ont été vendus à M. Ernest Hallé pour la somme de \$2,000.00 le 6 de juin pour le profit des propriétaires réels, Mme Vve Hallé et les appelés à la substitution.

Pourquoi la ville a-t-elle payé illégalement, sans autorisation du conseil municipal et par personnes interposées, la somme de cinq mille cinq cents dollars pour les mêmes terrains?

Pourquoi cette différence de trois mille cinq cents piastres? Pourquoi la ville a-t-elle payé plus que deux mille dollars, prix évalué sous serment par des experts et prix réellement payé à la substitution Hallé et à Mme Vve Hallé?

Voilà des questions que le maire Pagé et ses candidats dans la présente lutte voudront bien expliquer. Voilà une opération financière que M. Pagé, M. Sylvestre, M. Mongeau et le notaire Horace Saint-Germain voudront bien tâcher de faire avaler à la population de St-Hyacinthe à laquelle on a laissé prendre et on laissera prendre illégalement la somme de \$14,500.00 à l'encontre de toutes les lois de la province.

C'est à ces messieurs qui ont menacé il y a un an à peine de traîner l'ancien maire Bouchard devant les tribunaux parce qu'il avait permis au Conseil municipal d'adopter une résolution pour prêter tout simplement de l'argent à un Syndicat parfaitement responsable qui encourageait la venue à St-Hyacinthe de la Gotham Hosiery qui bâti une manufacture dont le coût s'est élevé à \$360,000.00.

Il n'est pas étonnant que ces messieurs tâchent de faire élire, en soulevant les préjugés populaires, des hommes qui leur permettront de consommer le coup de filet de \$14,500 que l'on a donné dans la caisse municipale il y a quelques mois à peine.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur ces faits de la plus haute gravité et pour qu'ils soient bien en mesure de se rendre compte de la vérité de ce que nous affirmons sans crainte nous publions trois documents officiels établissant la parfaite exactitude de ce que nous avançons.

Nous demandons particulièrement aux électeurs du quartier numéro Cinq et du quartier Un de les lire attentivement et ils se convaincront qu'ils doivent supporter des hommes comme M. Paul Richer et M. Louis Barceloux qui se sont opposés et qui s'opposent encore à ratifier le paiement illégal du chèque de huit mille dollars que l'on a fait sans autorisation du Conseil et qui empêcheront le conseil municipal de payer les six mille cinq cents piastres que MM. Pagé et Sylvestre se sont engagés à faire payer illégalement par la ville.

Que ces électeurs se rappellent qu'on veut leur arracher la somme de \$14,500 sans les consulter aucunement pour les payer aux amis du nouvel élément régnant au conseil de ville et pour le profit d'une filiale de la compagnie d'électricité de St-Hyacinthe qui louera la manufacture et en percevra les loyers à son seul profit. Que ces électeurs se rappellent aussi qu'on leur a soutiré ces quinze mille piastres pour leur construire tout simplement une manufacture d'un étage qui ne s'est engagée envers la Chambre de Commerce à ne payer que cinquante mille piastres de gages par année et à n'employer que 150 ouvriers et ouvrières ce qui fait un salaire de \$6.50 environ par semaine.

Voici les documents que nous sommes allés prendre au bureau d'enregistrement et dont nous n'avons pu prendre connaissance avant le présent numéro parce qu'ils n'ont été enregistrés que sur la fin de la semaine dernière; ils montreront le manque de sincérité des gens qui ont fait la lutte à l'ancienne administration municipale:

NOMINATION DU CURATEUR

L'an mil neuf cent trente et un, le cinq juin, Devant Nous, sous-signé Henri Morin, notaire public pour la province de Québec, résidant et pratiquant en les cité et district de St-Hyacinthe;.... A comparu....

Suite à la page 8

LA SITUATION ACTUELLE DE L'AGRICULTURE DANS NOTRE PROVINCE

L'honorable M. Adélard Godbout, ministre de l'agriculture dans le cabinet Taschereau, en fait un magistral exposé.

LES DIVERS PROGRÈS

Comparez notre province avec l'Ontario et avec les autres provinces sous ce point de vue, et vous verrez que je dis la vérité. Dans la province d'Ontario, le ministre de l'Agriculture a à sa disposition 7 p. c. du budget total de la province. Dans Québec, votre humble serviteur en a 11 p. c., soit près du quart de plus. Est-ce satisfaisant? demandait à L'Islet, l'honorable M. Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, au cours d'un magistral exposé de son oeuvre.

Et le gouvernement de la province de Québec ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Cela va se continuer car la base de la prospérité de la province, c'est l'agriculture, c'est la prospérité du cultivateur, c'est la prospérité de l'ouvrier. S'il y a moyen, à la prochaine session je verrai à faire augmenter le budget agricole, dans une juste proportion pour les autres classes de la société. Car il ne faut pas travailler pour l'ouvrier contre le cultivateur, ni pour le cultivateur contre l'ouvrier. Ces deux classes sont nécessaires et elles doivent être prospères toutes les deux. Il ne faut pas faire des ouvriers des bohémistes, et si les deux classes, qui sont la base de notre société, sont protégées efficacement par nos lois, l'avenir de la province de Québec est assuré.

Lors de la dernière session, déclare le ministre, des lois très avantageuses pour la classe agricole ont été votées. Et nous les avons depuis mises en pratique, sans aucune considération de parti politique. Tous les cultivateurs, qu'ils soient libéraux, qu'ils soient conservateurs, peuvent bénéficier de ces octrois et ils n'ont qu'à en faire la demande à leur agronome pour qu'aussitôt les officiels du ministère de l'Agriculture soient à leur service pour les aider à remplir les conditions qui assurent l'obtention des octrois agricoles.

On nous fait parfois la demande de favoriser telle région plutôt que telle autre, et il serait parfois bien tentant de se rendre à ces requêtes, mais nous ne l'avons pas voulu.

Permettez-moi, maintenant de vous parler de ces lois passées en votre faveur. Prenez la loi de l'octroi pour l'égoûtage des terres. Nous accordons une aide spéciale aux cultivateurs qui veulent travailler à égoûter leurs terres, et prenez-en ma parole, dans cinq ans, cette loi aura transformé l'agriculture dans la province de Québec.

La loi des engrais chimiques est tout aussi bienfaisante. On enlève à la terre chaque année un peu de sa fertilité, et le bon sens exige qu'on lui rende cette fertilité. Les engrais ordinaires ne sont pas suffisants et il faut employer les engrais chimiques. On nous a dit: "Mais les engrais chimiques, ça coûte cher". Nous l'avons admis parce que c'est vrai, et nous avons donné des octrois pour permettre aux cultivateurs d'acheter plus de ces merveilleux fertilisants que sont les engrais chimiques. Pour diminuer le prix, nous avons fait établir des manufactures d'engrais

chimiques, dans la province de Québec, et nous avons si bien réussi que les cultivateurs d'Ontario et des autres provinces viennent s'approvisionner chez nous des engrais chimiques dont ils ont besoin. Ils coûtent meilleur marché ici que dans les autres provinces.

Parlant ensuite de la Coopérative fédérée, le ministre de l'Agriculture ajoute:

"La Coopérative fédérée n'a pas été établie pour faire concurrence au commerce local. Quand les cultivateurs comprendront bien les avantages que la coopération peut leur donner, je suis certain que la coopération aidera au commerce local. La coopérative vous a apporté des avantages dans le passé, elle vous en apportera dans l'avenir".

L'honorable M. Godbout touche ensuite à la question de la tuberculisation des animaux.

"L'élevage est l'une des principales sources du revenu du cultivateur de chez nous. Pour avoir de bons troupeaux, il faut les soumettre à la tuberculisation, mais c'est la cause parfois de lourdes pertes aux cultivateurs parce qu'il leur faut remplacer ceux qui ont été abattus. Autrefois il n'y avait aucune indemnité, mais à l'avenir, le gouvernement de la province, par l'entremise du ministère de l'Agriculture, aidera les cultivateurs au moyen d'octrois spéciaux. Et ce sera une excellente chose".

L'honorable M. Godbout rendit ensuite un bel hommage aux cultivateurs de sa province:

"La classe agricole de Québec, dit le ministre, est celle qui traverse le mieux la crise actuelle de tout le Canada. Pourquoi cela? Parce que vous êtes économes, parce que vous êtes restés travailleurs et parce que vous avez le système d'exploitation qui résiste le mieux durant les temps de crise. Vous avez la production laitière, vous faites l'élevage des animaux, des volailles, vous cultivez des patates et une foule d'autres produits qui se changent en revenus".

L'honorable M. Godbout s'est plaint ensuite qu'il n'avait pas reçu du fédéral l'encouragement auquel il avait le droit de s'attendre pour les cultivateurs de la province de Québec.

Rappelant que le gouvernement de la province de Québec a dépensé \$150,000 pour procurer des semences pures de patates pour les cultivateurs, le ministre fait rire les auditeurs en rappelant qu'en cette occasion certains adversaires l'ont qualifié de "patate Godbout" et que nul sobriquet ne pouvait être plus glorieux pour lui. Il rappelle aussi qu'il a demandé à l'honorable M. Weir, ministre de l'Agriculture fédéral, un octroi pour procurer des semences pures aux cultivateurs pauvres, afin de leur permettre d'ensemencer leurs terres ce printemps, et que le ministre n'a rien accordé.

"Et cependant, dit M. Godbout, le gouvernement a fait voter cinq sous par minot de blé aux cultivateurs du Ouest." "Comme réponse, je n'ai rien eu et je vous la transmets", ajoute l'honorable M. Godbout.

ONZIEME ANNIVERSAIRE

Il y a eu onze ans mercredi de cette semaine, que l'honorable L.-A. Taschereau fut appelé à former un cabinet et à prendre le poste de premier ministre de la province de Québec. L'Hon. Taschereau a été assermenté à ce poste le 9 juillet 1920, par suite de la démission de Sir Lomer Gouin. Nous sommes heureux d'offrir à cette occasion nos meilleurs vœux à l'Hon. M. Taschereau et de souhaiter qu'il demeure encore longtemps à la tête de la province qu'il administre depuis au delà d'une décennie avec tant de savoir-faire et de sagacité.

CONVENTION ANNUELLE

De l'Association du Barreau rural à Drummondville

A une réunion du Comité Exécutif de l'Association du Barreau Rural tenue à Drummondville samedi le 27 juin après-midi, sous la présidence de son président Mre Napoléon Gareau, C. R., il a été décidé que la prochaine convention annuelle de l'Association du Barreau Rural aurait lieu au Manoir, à Drummondville, samedi et dimanche les 11 et 12 juillet prochain.

Les principales questions au programme seront la décentralisation judiciaire, résidence des juges dans les districts ruraux, termes réguliers. — Rôle social et économique de l'avocat. — Election de domicile etc., etc.

La séance d'ouverture aura lieu samedi après-midi à trois heures, suivie d'un banquet le soir au Manoir; l'Honorable M. Cardin le Président Honoraire sera l'un des orateurs, ainsi que d'autres avocats en vue des différents districts ruraux de la province.

Toutes les associations de Barreau seront représentées par de nombreux délégués.

Notre ville sera représentée par Mtes T. A. Fontaine, J. B. Bousquet, Victor Chabot, Philippe Pothier, A. Talbot et Gaëtan Sylvestre.

LETTRES QUE NOUS RECEVONS

Nous publions sous cette rubrique les lettres que nous recevons et qui traitent de sujets d'intérêt public. Ces expressions d'opinion n'engagent en rien la responsabilité de notre journal.

LE PLAN BARRE

Depuis quelque temps les prétendus réformateurs ont commencé leur campagne de démagogie dans nos villes et tout particulièrement dans nos campagnes.

Il y a un cultivateur, du nom de M. Laurent Barré, qui se fait un plaisir de critiquer, non pas l'administration des libéraux, mais les institutions que les cultivateurs ont à leur disposition pour s'instruire sur la science agricole.

Pour exciter les passions populaires, en vue du pouvoir, nos adversaires inventent des plans de temps à autre et chaque plan porte le nom de l'inventeur.

Aujourd'hui nous allons parler du plan Barré qui a pour sujet: *Les écoles paroissiales*.

M. Barré a dit dans un discours prononcé à Mariville que \$500,000 suffiraient pour mettre à exécution son plan d'écoles paroissiales. Bien, j'approuve. Il a cependant oublié de parler de la question la plus importante de tout son plan: LES PROFESSEURS! Où allez-vous les prendre? Dans nos écoles d'agriculture, nous dirons-t-on. Oui, mais qu'il me soit permis de rappeler ce que M. Laurent Barré a déjà dit de nos écoles d'agriculture actuelles dans un discours prononcé devant les membres de l'association conservatrice de Verdun.

"Quant à nos écoles d'agriculture actuelles, dit-il, elles font de nos jeunes agriculteurs, qui les fréquentent, des agents électoraux, ou des voyageurs de commerce. Elles leur font perdre tout goût pour l'agriculture."

Que pensez-vous, lecteurs, d'un tel raisonnement de la part d'un cultivateur qui se fait voir comme étant celui qui doit apporter la panacée à tous les maux de la classe agricole.

Je dis et j'affirme que nos écoles d'agriculture actuelles qui forment des professeurs, agronomes et des instructeurs, sont utiles. Je sais de plus que nos bons religieux d'Oka et de Ste-Anne de la Pocatière reconnaissent que sans ces professeurs agronomes et ins-

Suite à la page 8

EXAGERATIONS ET BOUFFONNERIES

M. Camilien Houde est allé porter jusqu'à Chicoutimi le vieux discours qu'il traîne de ville en ville et de village en village depuis le commencement de l'année 1930. Cette pièce d'éloquence, qui suffirait à convaincre son auteur d'incapacité incurable, est un tissu d'exagérations et de bouffonneries dont la critique a depuis longtemps troué la fragile étoffe. Les multiples réfutations n'empêchent pas le chef de l'opposition, dédaigneux de se composer un autre discours, de répéter ses insignifiances politiques. Et vraiment, il ne faut pas être fier pour livrer un tel document à la radio.

Il a de nouveau répété que le gouvernement avait eu tort de laisser s'industrialiser la province de Québec avec du capital étranger, et il a dédaigné de répondre aux questions que nous lui posions récemment, alors que, fort poliment, nous lui demandions de nous dire s'il refuserait, lui, le développement de nos ressources naturelles par du capital importé dans la province et canadienisé au profit de l'ouvrier canadien.

Il a affirmé que les conservateurs avaient laissé notre domaine forestier intact, alors qu'il est avéré que les bleus, du temps où ils étaient au pouvoir, alors que l'industrie du papier n'existait pratiquement pas en Amérique, ont vendu ou cédé plus de forêts que n'en ont cédé les libéraux durant la période correspondante.

Il a déclaré que l'honorable M. Taschereau avait tout fait pour l'empêcher de nourrir la population de Montréal, ce qui est grossier et mensonger; il a dit que le gouvernement avait fait 15 ou 20 millions de millionsnaires avec l'argent du peuple, ce qu'il sait n'être pas vrai; il a dénoncé le gouvernement pour la chute d'un industriel canadien

Suite à la page 8

Le festival de l'association des fanfares d'amateurs a eu un succès éclatant à Granby

Plus de quinze mille visiteurs étaient venus goûter cette manifestation artistique. — Messe en plein air, concert l'après-midi et banquet le soir.

Le troisième festival de l'Association des fanfares Amateurs de la province de Québec, qui a eu lieu à Granby dimanche dernier, a remporté un éclatant succès sous la direction du président de cette association, M. Hector Monette, de notre ville.

Toutes les rues étaient décorées et pavées de fleurs. Il fallait voir évoluer, dans ce décor, tous ces musiciens, au nombre d'environ cinq cents, selon un observateur, dont les costumes multicolores, brodés d'or et de bronze, miroitaient sous le soleil resplendissant d'une magnifique journée.

Toute en fête, la population de Granby semblait ouvrir tout large son cœur, pour mieux accueillir ses hôtes et ses visiteurs, qui rivalisaient de jovialité et d'affabilité pour contribuer au succès de cette manifestation artistique.

Un programme soigneusement élaboré tint, toute la journée, tout le monde en haleine, et les quelque quinze mille étrangers qui, hier, s'étaient donné rendez-vous à Granby sont retournés chez eux satisfaits et déterminés à revenir dès que l'occasion se présentera de nouveau.

Au cours de la matinée, il y eut parade d'église de toutes les fanfares, et messe en plein air, à 10 heures 30, dans le parc le plus coquet de Granby. La grand'messe fut célébrée par M. l'abbé D. Durocher, vicaire à la paroisse Notre-Dame de Granby, assisté de MM. les abbés Hermann Hébert et Aimé Roy, comme diacre et sous-diacre.

Au nom de la paroisse M. le curé Eugène Pelletier souhaita la bienvenue aux visiteurs et félicita les musiciens d'avoir eu la bonne idée de mettre tout d'abord leur festival sous les auspices tutélaires de la Providence.

M. l'abbé Charles Beaudin, aumônier du Mont-Saint-Louis, prononça le sermon de circonstance. Il trouva, dans les saines de David, les raisons qui lui permettent d'encourager, du haut de la chaire de Vérité, la musique et les musiciens.

"Les cieux, dit-il, ne doivent-ils pas raconter la gloire de Dieu, et par la bouche de son psalmiste Jérémie n'a-t-il pas invité toutes les

créatures à le chanter?" Il tire, en outre, de ce festival, deux grandes leçons; une leçon d'harmonie spirituelle et une leçon de discipline ou de maîtrise. De même que dans une fanfare tous les instruments doivent jouer selon les règles ou principes et suivre les ordres du directeur, de même dans la nature pour éviter le chaos et la cacophonie il faut que les différents pouvoirs soient hiérarchisés; de même il faut pour que l'ordre règne, qu'il y ait ensemble et compréhension entre les individus qui composent le tout social.

Dans le chœur on remarquait MM. les abbés M. Dubé et Hector Biron.

Au cours de l'après-midi, les neuf fanfares de l'Association se réunirent au terrain de l'exposition et, en présence d'un auditoire aussi enthousiaste que considérable, donnèrent chacune un concert. Le public se tenait disséminé sur l'immense terrain et les directeurs de l'association, assis sur une estrade, en face des musiciens, assistaient au succès de leur oeuvre.

Les officiers de l'Association des fanfares amateurs de la province de Québec sont MM. Hector Monette, de Saint-Hyacinthe, président; J.-A. Gendron, de Drummondville, vice-président; G.-F. Bordeleau, de Itherville, secrétaire-trésorier; L.-P. Lafontaine, Trois-Rivières; Georges Duchesne, Sherbrooke; L. Brunette, Joliette; J.-G. Marien, St-Jean; Horace L'Éveuyer, Granby; F.-X. Bordeleau, Valleyfield et Maurice Coutu, Shawinigan Falls, directeurs.

Se remplaçant, de morceau à morceau, afin que les musiciens puissent se reposer et que le public puisse mieux saisir la technique de chaque groupe, les fanfares suivantes ont exécuté d'excellents programmes musicaux: l'Union Musicale de Trois-Rivières, fondée en 1878, 65 musiciens, sous la direction de M. Odilon Hudlot, professeur; l'Harmonie Bellivère de Valleyfield, fondée en 1926, 40 musiciens, sous la direction de M. Paul Dumouchel; l'Harmonie de Drummondville, fondée en 1914, 42 musiciens, sous la direction de M. Léon Ringuet; l'Harmonie de Sherbrooke, fondée en 1884; l'Union

Suite à la page 8

Le moujik et les voleurs

Par Daniel Riché

Dans sa touloupe grise, le moujik Nicolas s'en allait à petits pas sur la route poussiéreuse qui courait à travers les seigles murs. Le chemin se marquait simplement, de temps à autre, sur ses côtés, par de gros boureaux blancs dont les chenilles avaient dévoré toute la verdure. Avec leur ramille dé-pouillée, ces arbres donnaient l'impression singulière d'un hiver neigeux anticipé sous un soleil brûlant.

La grande gêne de Nicolas l'obligeait à conduire un âne et un bouc au marché le plus proche. Aussi sans voir ni le seigle blond ni les boureaux blancs, il pensait qu'après la traversée du bois voisin, où la chaleur l'acablait moins, son âne et son bouc vendus à la ville, il pourrait se saouler de vodka.

Ayant enfin pénétré sous l'ombrage, le moujik poussa un soupir de satisfaction. Il goûtait sans bien la comprendre la douceur du lieu. Mais aiguillonné par le désir de céder au mieux ses animaux et de boire une bonne lampée d'alcool, il se reprit à tirer sur la corde qui le reliait aux quadrupèdes:

—Allez, hue, les bêtes!...
Trois chenapans, à l'abri d'un fourré, attendaient la nuit pour s'occuper à quelque mauvais coup. Au son de la voix du conducteur, ils se redressèrent et, entre les feuillages, le regardèrent passer.

—Je sais lui voler son bouc, déclara le plus âgé. Je certifie qu'il ne s'en doutera même pas.

—Ton coup fait, décida, le second, je lui déroberai son âne.

Le troisième ricana:

—Vous vous croyez bien malins! Eh bien, moi, je ferai mieux. Si vous le débarrassez de son âne et de son bouc, je m'engage à le soulager de ses vêtements.

—Tu te vantes, Serge Ivanovitch, car le diable seul arriverait à voler des habits qu'un homme a sur les épaules!

—Je parie la somme que vous vendrez le bouc et l'âne.

—Entendu, approuvèrent les deux compères...

Et, se faufilant comme une aiguille, le premier des malfaiteurs, arrivé à la hauteur des animaux, prestement enleva le gilet que le bouc portait au cou, l'attacha à la queue de l'âne, puis, vivement, entraîna par les cornes sa proie dans le sous-bois, sans même que le moujik, trompé par le sentiment de la sonnaillie, s'aperçut du larcin.

Un peu plus loin, au moment où il lui fallait changer de route, Nicolas, la tête tournée en arrière, se rendit compte du rapt. Il poussa une sourde exclamation et, abandonnant le baudet, qui se mit à paître paisiblement, il revint sur ses pas. A ce moment le second voleur sortit du fourré:

—Tu as perdu quelque chose, bonhomme?

—Je n'ai rien perdu l'ami. On m'a volé un bouc que j'allais vendre au marché.

—J'ai vu ta bête, lança le bon apôtre. Elle suivait sans plaisir un individu de mauvaise mine. En courant, tu peux les rattraper.

—Mais celle-ci? hésita Nicolas. Si, pendant ce temps-là...

—Ne t'inquiète pas, mon brave, je vais te la garder. Va, fais vite!

Confiant le placide animal à la garde du coquin, Nicolas s'élança par le sentier indiqué et disparut rapidement.

Aussitôt, grimant sur l'âne, l'excitant du talon et d'un gourdin épineux, le rusé personnage s'empressa de s'éloigner par un chemin de traverse.

Tout naturellement, les environs explorés en vain, le paysan revenu essouffé à son point de départ, fut bien forcé de constater que l'homme obligeant n'était qu'un nouveau escroc. Alors, pris d'un véritable accès de désespoir, s'arrachant des cheveux et des poils de barbe, les yeux aveuglés de larmes, Nicolas reprit machinalement sa marche.

Mais, arrivé au bord d'un étang à l'eau dormante toute mouchetée de paillettes d'or, faites par les petites feuilles jaunes que les boureaux qui l'entouraient y avaient secouées, il se laissa tomber sur le sol.

A quoi bon aller à la ville puisqu'il n'avait plus rien à vendre? Adieu son beau rêve de vodka!

Soudain, le moujik fut distrait de sa peine par les lamentations d'un autre individu qu'en sa douleur il n'avait pas remarqué. Dévisageant l'homme de ses petits yeux pâles il s'informa de la raison de ses plaintes.

Le troisième voleur attendait la question. Entre de gros sanglots, il expliqua: chargé de porter un lourd sac d'or à la ville, la fatigue l'ayant forcé à faire halte près de l'étang, il s'était endormi, la sacoche maintenue sur ses genoux; mais, de ses mains desserrées pendant le sommeil, elle avait glissé peu à peu et il avait ouvert les yeux juste pour voir la nappe d'eau se refermer sur elle. Pour comble de malheur, il ne savait pas nager, encore moins plonger. Ah! il donnerait vingt roubles de bon cœur à celui capable d'aller rechercher son trésor!

Le naïf moujik sentit son chagrin se dissiper. Vingt roubles, jamais il n'aurait tiré ce prix de ses étiques animaux! La Providence venait à son secours.

—Veux-tu, proposa-t-il, que je tente de retrouver ta fortune?

—Si tu y parviens, c'est de vingt-cinq roubles, que je te récompenserai, même de trente!... Déhébille-toi, brave homme, de crainte que des plantes ne s'accrochent à tes vêtements et ne te retiennent au fond... Tiens, mon sac de cuir a dû glisser là dans les roseaux.

Nicholas arracha ses hardes plutôt qu'il ne les ôta, dans sa hâte de rapporter l'or et de toucher la prime. Mais lorsqu'il revint sur le bord, épuisé par ses recherches inutiles, ses vêtements, comme le bouc, comme l'âne, avaient disparu.

—Surveille-toi bien. Défie-toi, même de ton ombre", lui avait appris sa vieille "mama" dès son enfance. Nicolas avait eu le tort de l'oublier.

INDELICAT ET DISCOURTOIS

Le premier ministre du Canada a profité de la fête de la Confédération pour peindre sous des couleurs bien sombres la situation économique du pays. Il n'avait pas le cœur à l'optimisme, et il avait raison de sonner le clairon d'alarme. La famine frappe aux portes de l'Ouest et les chômeurs abondent dans diverses parties du Dominion.

Toute la députation fédérale, sans distinction de partis, a écouté avec sympathie les paroles du chef conservateur, attendu qu'il ne s'agit plus, dans ces circonstances dramatiques, de questions de suprématie entre partisans, mais de mesures de salut national à adopter en vue des mois à venir.

La détresse des agriculteurs des Prairies a ému le cœur de tous les Canadiens. Comme le disait M. King, l'opposition elle-même désire ardemment collaborer avec le gouvernement pour aider au soulagement de plus de cent mille producteurs de blé dont la récolte de l'année présente semble manquée.

Pourtant, cette discussion si pacifique et si courtoise d'abord a failli être gâchée par un mot malheureux de M. Bennett lui-même. Comme la question des secours à l'Ouest amenait le premier ministre à parler d'un renouvellement d'aide au chômage dans tout le Canada, celui-ci déclara soudain, qu'une des provinces avait signifié son désir de ne pas accepter les offres du fédéral. Là-dessus, le major Power demanda si le chef conservateur visitait la province de Québec, et M. Bennett répondait dans l'affirmative. Le député de Québec-ud le pria alors de lui dire où il avait pris ses renseignements, et il déclara qu'il les avait pris dans les journaux.

Nous regrettons que le premier ministre du Canada ait commis cette gaffe en un moment aussi solennel et aussi grave. Il est vrai que l'honorable M. Taschereau est un libéral et que le gouvernement d'Ottawa, étant bleu, cherche, par divers moyens, à le démolir, mais on doit attendre, pour livrer de tels combats, des heures plus favorables. On ne capitalise pas ainsi la misère du peuple. Durant la campagne de l'été dernier, alors que M. Bennett et ses sbires politiques, faisaient croire au peuple abusé que la crise économique dépendait du gouvernement King, on pouvait, à la rigueur, excuser ce mensonge. Les passions politiques étaient au paroxysme... Mais dans une réunion des Communes, où il est question d'un drame national et où tous les partis sont émus, il ne convenait pas de mettre en cause un premier ministre provincial pour faire expier sa qualité de libéral.

M. Bennett a vu dans les journaux, rien que dans les journaux, que M. Taschereau refuserait l'aide du fédéral. Le premier ministre a probablement mal lu. Mais même s'il avait raison de conclure au refus de M. Taschereau d'après les rapports de presse, il n'avait pas le droit de faire sa déclaration sans avoir en mains une communication officielle du chef du gouvernement de Québec. Son attitude ressemble à de la goujaterie. Dans tous les cas, elle est sûrement indécate et discourtoise.

LA GENERAL MOTORS

Six millions de personnes dépendent de cette compagnie

Six millions d'hommes, de femmes et d'enfants retirent un revenu, directement ou indirectement, des activités de la General Motors. Ceci comprend 263,528 actionnaires, une moyenne de plus de 175,000 artisans travaillant directement pour la General Motors, et 500,000 ouvriers employés par les industries qui fournissent des produits à la General Motors. Bien que le plus grand nombre se trouvent aux États-Unis et au Canada, pratiquement tous les pays d'outre-mer sont représentés. La General Motors est incorporée dans huit pays différents. Toutes ces subsidiaries unissent leur pouvoir d'achat afin d'assurer des matériaux de qualité à des prix favorables. Elles échangent leurs ingénieurs, leur expérience et leurs idées de fabrication. Elles unissent toutes leurs ressources pour produire de grandes valeurs et donner un meilleur service au dernier consommateur.

La valeur de la beauté

Il se peut que les conducteurs d'auto ne se rendent pas compte de l'intérêt qu'ils prennent personnellement dans la conservation des beautés de la campagne. Cet intérêt est cependant très vivace et il est facile de le prouver en comparant la circulation sur les routes enchanteresses avec celle des routes purement utilitaires. La personne pressée ne se préoccupe pas de la plus belle route, elle prendra le chemin le plus court, mais la plupart des conducteurs d'auto prendront le chemin qui possède les plus belles vues. Et c'est ainsi que

les campagnes pour la conservation de beautés naturelles des sites ou l'embellissement des grandes routes, que ce soit en faisant disparaître des enseignes de mauvais goût ou en plantant des arbres le long du chemin, ont une valeur en argent pour les dépositeurs, parce que la beauté des sites porte le conducteur à faire un plus grand usage de son auto. Les associations de marchands et les marchands indépendants, tout aussi bien que les propriétaires d'auto n'ont rien à perdre en supportant les campagnes légitimes qui ont pour but de conserver la beauté naturelle de nos campagnes canadiennes.

COMPTABILITE MUNICIPALE

Un traité qui est maintenant prêt à être distribué

Il nous fait plaisir d'annoncer aux secrétaires-trésoriers et au public en général que le Traité sur la comptabilité municipale, préparé par monsieur J.-A. Towner, membre de l'Association générale des comptables et inspecteur-vérificateur du département des Affaires municipales de Québec, est maintenant prêt pour la distribution.

Ce livre traite des questions de comptabilité et de finance municipale. Afin de faciliter les références, chaque chapitre se rapporte à un sujet en particulier. Les phrases sont courtes, précises et exemptes de toute ambiguïté.

Aucune municipalité n'est ni trop petite ni trop grosse pour ne pas trouver avantage à y référer. Il contient les formules nécessaires pour la bonne compréhension des différents sujets.

Les avantages de l'emploi d'un budget pour l'imposition de la taxe ainsi que pour la finance générale y sont démontrés clairement. La classification des charges à capital, des revenus et des dépenses permettant la préparation facile et complète des états financiers, forme l'objet d'une partie spéciale pour les municipalités qui désirent se prévaloir de cette méthode.

Ce livre contient 289 pages et est

renfermé dans une reliure de qualité et de bon goût.

Ce travail est d'une très grande utilité pour les personnes intéressées dans les choses municipales. Une simple référence au chapitre, traitant sur la question municipale à l'étude, fournit le renseignement désiré.

On peut obtenir de monsieur J.-A. Towner, à 109 rue Marquette, Québec, P. Q. ce traité au prix modique de \$5.00 l'exemplaire.

CONGRES IMPORTANT

Dans le dernier numéro du Bulletin Municipal, M. Oscar Morin, sous-ministre des Affaires Municipales et l'un des principaux conférenciers au récent congrès des municipalités de la province de Québec, donne ses impressions sur cette intéressante convention.

Voici ce que dit M. Morin: "J'ai pris part au treizième congrès de l'Union des municipalités. Cette année, l'Exécutif avait choisi Détroit comme l'endroit vers lequel devait voguer le navire Noronic avec quatre cents délégués des municipalités. Ce congrès a remporté le plus franc succès, tant au point de vue éducationnel que récréatif et chacun est revenu dans son foyer échanté de ce voyage si intéressant.

"Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier les officiers de l'Union des municipalités de leur parfaite courtoisie envers le département des affaires municipales, ainsi qu'à l'endroit du sous-ministre qui a été l'objet de mille attentions délicates de la part des officiers de l'Union et en particulier de l'honorable T.-D. Bouchard, secrétaire-trésorier, qui a été l'organisateur et l'âme de l'excursion.

"Des questions importantes ont été mises à l'étude et il en est résulté plusieurs vœux qui ont été formulés officiellement et qui seront soumis au Ministre des Affaires municipales. Les délibérations du congrès auront sans doute été publiées dans les journaux quotidiens, et il m'est inutile d'y référer dans le

Bulletin Municipal. D'ailleurs, il ne s'agit encore que de projets d'amendements à la loi, et je n'ai pas l'habitude de discuter ici les demandes qui sont faites au gouvernement. Je ne commente que les lois qui affectent nos municipalités. Les projets peuvent bien ne pas être agréés par la Législature, et si l'on a vu dans le Bulletin Municipal un article concernant la question, on pourrait rester sous l'impression que la loi existe dans tel sens, et faire des actes illégaux comme conséquence de ce vague souvenir. Nous voulons limiter notre rôle, dans la mesure du possible, à instruire les autorités municipales, ainsi que les officiers de nos corporations municipales, et non pas les induire en erreur."

STATISTIQUE AGRICOLE

La statistique est de la plus haute importance dans tous les domaines, principalement dans le champ des activités agricoles d'une province comme la nôtre, dont l'industrie fondamentale est l'agriculture. C'est pour cette raison que le ministère de l'Agriculture de Québec a organisé, il y a un certain temps déjà, une section spéciale de la Statistique agricole qui, chaque mois, au moyen de questionnaires envoyés dans toutes les paroisses, collige des renseignements des plus propres à guider nos administrateurs dans les mesures à adopter pour le bien de l'agriculture en général.

A cet effet, le 20 juillet, des questionnaires seront transmis dans les deux langues aux secrétaires-trésoriers de toutes les municipalités rurales de la province de Québec par le ministère de l'Agriculture provincial, dans le but de recueillir des renseignements les plus précis possibles sur l'état des récoltes et des estimations sur le rendement probable du blé, de l'avoine, des autres céréales, etc.

A la demande du ministère de l'Agriculture, nous prions instamment tous les secrétaires-trésoriers de bien vouloir faire en sorte que le dit questionnaire soit rempli et retourné dans l'enveloppe affranchie qui l'accompagne en-dedans des dé-

lais stipulés.

Afin que les renseignements fournis soit aussi exacts que possible, je crois qu'il serait opportun de remplir ce questionnaire en collaboration, lors de la réunion du conseil, le premier lundi d'août, et de le faire parvenir sans retard au ministère de l'Agriculture de Québec.

En coopérant de bonne volonté à cette initiative de la section de la Statistique agricole de la province de Québec, les secrétaires-trésoriers et ceux qui les aideront dans la préparation de ce rapport, travailleront dans l'intérêt de la communauté et appuieront efficacement l'œuvre poursuivie par le ministère de l'Agriculture et le gouvernement de Québec en vue d'améliorer constamment la situation agricole en cette province.

PRESENTATION

(De notre Correspondant)

Les examens de fin d'année ont eu lieu les 19, 20 et 21 juin sous la présidence de M. l'abbé Noisieux, curé de cette paroisse.

—Les Quarante-Heures ont eu lieu au commencement de cette semaine. Plusieurs prêtres de l'étranger sont venus aider notre curé pour la circonstance dont, MM. les abbés Cournoyer, curé de St-Thomas d'Aquin, Lecourt, curé de St-Madeleine, DeGrandpré, Morin et Mongeau, du Séminaire de St-Hyacinthe. M. l'abbé Noisieux, curé, officia aux diverses cérémonies.

—M. Ernest St-Germain, ainsi que sa mère et sa sœur Diana, étaient en visite chez M. Palardy, dimanche dernier.

—M. et Mme O. St-Jean, de Montréal, étaient de passage chez M. Honoré Millette, dimanche dernier.

—Mlle Aline Beauregard est en visite chez son oncle, M. Irénée Beauregard, de Montréal.

—

Pour la plupart des hommes, trop de travail vaut mieux que pas assez.

Mgr Manning.

GOODYEAR L'EMPORTE!

2 1/2 fois le vote du second pneu et 20 fois le vote moyen des autres

Les votants—les automobilistes de toutes les classes existantes dans toutes les provinces du Canada.

Où—dans les cités, villes et sur les fermes.

Votes pris par—deux organisations indépendantes.

La question—"Si vous deviez acheter un nouveau pneu aujourd'hui, quelle marque choisiriez-vous?"

La réponse:

GOODYEAR	49.29%
MARQUE n. 2	19.63%
MARQUE n. 3	8.44%
MARQUE n. 4	6.00%
MARQUE n. 5	5.43%
MARQUE n. 6	5.27%
MARQUE n. 7	1.95%
MARQUE n. 8	1.78%
MARQUE n. 9	1.54%

13 autres marques combinées représentent les 7/8 de 1%

Depuis 16 années consécutives, il est avéré que PLUS DE PERSONNES ROULENT SUR DES PNEUS GOODYEAR QUE SUR TOUTE AUTRE MARQUE fabriquée n'importe où dans le monde.

GOODYEAR
MADE IN CANADA

PNEUS
GOODYEAR
Vendeur
Choisi

Là où vous verrez une affiche comme celle-ci, vous trouverez un marchand de confiance capable de vous donner un service immédiat touchant les meilleurs pneus et chambres à air du monde.

ALIMENTS ET MENTALITE

C'est une croyance populaire que certains aliments, notamment le poisson, ont un effet sur la mentalité, et que ces aliments nourrissent les tissus du cerveau et augmentent aussi notre aptitude intellectuelle.

Cette croyance n'a aucun fondement scientifique. Les recherches n'ont jamais démontré qu'un mangeant des aliments qui contiennent certains éléments, tels que le phosphore, nous pouvons réussir à augmenter notre développement intellectuel.

Nous devons nous rappeler qu'il existe une relation étroite entre toutes les parties de nos corps, et que pour nourrir une partie, nous avons besoin de voir à la nutrition convenable de toute autre partie.

Toutes les parties du corps sont affectées si le régime alimentaire fait défaut en un élément essentiel, même si les effets d'un régime mal ordonné se montrent plus tôt dans une partie que dans une autre.

Il est nécessaire que le cerveau soit bien nourri. La nutrition du corps dépend de l'état du sang. Si le cœur fonctionne mal, si les cellules sanguines sont anormales, si le sang reste chargé des déchets qu'il ramasse dans les tissus, les tissus du cerveau ainsi que ceux du corps tout entier en montreront l'effet.

La santé des tissus dépend de notre manière de vivre. Il nous faut une nourriture convenable, le bon air, le soleil, le repos et les jeux pour répondre aux besoins d'une vie hygiénique. Il nous faut aussi éviter le surmenage et observer la modération dans toutes choses.

Nous ne sommes pas tous nés avec les mêmes capacités physiques et mentales, mais tous nous pou-

vons chercher à augmenter les aptitudes avec lesquelles nous sommes doués. La santé du corps et de l'esprit est un but que nous voulons tous atteindre.

Mémoires dans la vie hygiénique. Il est vrai que nous ne pouvons pas augmenter nos capacités intellectuelles en mangeant tel ou tel aliment, mais le cerveau, ainsi que toute autre partie du corps, jouira des bienfaits qu'apporte l'observance des prescriptions de l'hygiène.

Pour questions au sujet de la santé en général, écrire à l'Association Médicale Canadienne, 184, rue College, Toronto. Une réponse personnelle sera envoyée par écrit.

NOUVELLE DIVISION

Une grande assemblée des membres de l'Association de la Province de Québec pour la Protection du Poisson et Gibier pour la Division Sherbrooke fut tenue à l'Hôtel de Ville ces jours derniers. Un nouveau conseil fut élu comme suit: Président, M. J. R. Sangster, Vice-Présidents, M. R. G. Price et Lt-Col. V. Olivier, Sec.-Trés., M. Sam Smith, tous des sportsmen très enthousiastes qui ont à cœur la protection et la propagation de leurs ressources en poisson et gibier que l'on trouvait en si grande quantité dans les Cantons de l'Est il y a quelques années.

Un nombreux comité exécutif sera appointé avec des représentants pour les différentes sections du district. Cette division comprend maintenant quelque deux cents membres.

A cette assemblée MM. John S. Hall et E. A. Cartier, Président et secrétaire - Trésorier du Bureau Chef, à Montréal, étaient présents.

COLONNES FEMININES

LA ROSE BLEUE

L'orgue avait tu son chant sous la voûte gothique,
La paix était suave en l'ombre du Saint-Lieu:
Et, seul, je m'attardais, ouvrant mon âme à Dieu,
Dans l'enivrement pur de mon rêve mystique.

Des fleurs jonchaient l'autel. Sous l'ombre du portique
Une rose mourait. Comme un suprême adieu
Son parfum s'envolait vers le haut vitrail bleu
Qui revêtait d'azur sa pâleur poétique.

C'était touchant de voir mourir, là, cette fleur!
Dieu, sans doute exauçait ce rêve de candeur
D'avoir, fleur d'ici-bas, une mort idéale.

Et, divine faveur, charme immatériel!
Un rayon bleu coulait sa clarté sur la dalle
Où la rose brillait comme un reflet du ciel...

Gustave BOUE.

STYLES ET DESSINS

Il y a aux Etats-Unis et au Canada quarante manufactures de papier tenture et toutes sont actuellement très occupées à préparer de nouveaux modèles.

La tendance générale actuelle du goût populaire est pour plus de décoration murale. Par conséquent, les nouveaux patrons de la saison seront plus décoratifs qu'auparavant et seront à dessins épars, aériens contrairement aux petits dessins rapprochés des papiers-tentures de ces dernières années.

Les couleurs seront aussi plus rares, de manière à produire un aspect de réjouissant et, comme le dirait si justement un décorateur, à "faire entrer l'extérieur à l'intérieur de la maison". Dans ce but, plusieurs des nouveaux patrons comprendront les brillants dessins floraux, avec des papillons brillamment colorés et de gais oiseaux disséminés ça et là sur un fond au délicat coloris.

L'un des styles les plus populaires selon l'opinion des manufacturiers, sera le genre toile de Jouy, faisant l'effet d'un tissu imprimé. Les dessins en seront généralement floraux, quelque chose dans le genre de la cretonne, et dans bien des cas ces patrons se répéteront dans les tissus qu'on emploiera comme draperies.

Les murs à panneaux sont actuellement en vogue et les papiers-tentures se font à l'avenant. Il y a aussi une grande demande pour les patrons anciens, tels que les paysages et les dessins coloniaux qui seront inclus dans les nouveaux papiers, mais avec le même fond que pour les dessins floraux.

Il y a aussi d'autres patrons pour répondre à la demande actuelle de décoration ancienne. Il y aura de nouveau effets de satin, de velours, de cuir et de tous les tissus qui peuvent servir à l'exécution de conceptions nouvelles dans la décoration de certaines pièces.

LA VIE

La vie n'est pas un jour de fête. Ceux qui la croient telle, se trompent grandement; ceux qui cherchent et essaient de la transformer en suite de plaisirs, la détournent de son but, ils passent des plaisirs ordinaires aux plaisirs mondains puis aux plaisirs malsains où ils laissent toujours quelque chose de leur conscience et de leur dignité.

Les jours de notre vie sont tissés de joies et de peines. Mais la vie, n'est pas non plus un jour de deuil. Ce serait criminel que de porter le découragement dans les jeunes âmes, si on les portait à se "démander". "La vie vaut-elle la peine d'être vécue?"

Il est faux de dire que tout est déception en ce monde. La vie s'écoule, mêlée de joies et de tristesses. Mais il y a aussi les jours de joies qui marquent les étapes, dans la réalisation du plan conçu et on peut affirmer aux jeunes gens que la vie est bonne, s'ils sont portés à l'aborder avec la ferme résolution d'être homme de bien et lutteurs courageux.

La vie en effet est un jour, un temps de travail et d'effort. Le travail est très utile, c'est le seul moyen de subvenir au besoin de cette vie, il éloigne de nous l'ennui, souvent il nous apporte le bonheur.

On n'a rien sans peine et la joie même, le plaisir légitime doit-être conquis par la force et l'adresse, soit de nos bras ou de nos facultés intellectuelles.

Mais l'effort, ne doit pas seulement se manifester dans l'accomplissement de notre tâche quotidienne dans notre travail, il doit être sans cesse employé à la lutte contre nous-même, nos mauvaises tendances, notre égoïsme, notre paresse et notre orgueil.

La vie méritante est cette suite ininterrompue de travaux et d'efforts qui sera pour nous l'achèvement constant vers un idéal de perfection morale.

Il y a des jours de fête dans la vie comme il y a des jours de deuil, mais ni la fête, ni le deuil ne sont basés sur l'existence; ils marquent des incidents dans les scènes de notre pèlerinage. Mais la vie, la vraie vie c'est le travail que Dieu nous a imposé lui-même.

Il faut aussi de l'effort accumulé et perfectionné pour aspirer vers le mieux et pour tâcher de conquérir l'idéal.

Voilà pourquoi la vie n'est jamais triste, ni vide, pour qui pense à la rendre féconde par le travail et par l'effort.

Perle d'Argent

LA SCIENCE POUR TOUS

L'impôt du célibat

Dans un numéro du Courrier de Lyon de janvier 1860, nous trouvons les lignes suivantes:

"Il se colporte, en ce moment, dans plusieurs ateliers de femmes à Lyon, une pétition adressée au

Sénat dans laquelle les signataires demandent que l'état frappe d'un impôt comme improductifs et inutiles, tous les hommes célibataires ayant atteint l'âge de quarante ans. Nous ne savons quel sera le sort de cette pétition qu'on nous a affirmé, sans que nous puissions le garantir, être l'œuvre d'une des plus jolies corsetières de Lyon."

Cette jeune femme fut prophète puisque, actuellement, l'impôt sur les célibataires est en vigueur, avec la différence qu'il est payé par les hommes ayant atteint trente ans, et non quarante comme le voulait la jolie corsetière!

Voici, du reste, la réponse qu'elle s'attira, et que reproduisit quelques jours plus tard le même journal:

"L'annonce relative à la pétition des corsetières de Lyon nous a valu la lettre suivante:

"Monsieur le rédacteur, "J'ai quarante ans, je suis célibataire, et je me crois être ni inutile, ni improductif.

"Cependant une jeune et jolie corsetière ferait circuler en ce moment une pétition dans laquelle les femmes demanderaient que tout célibataire âgé de quarante ans, soit frappé d'un impôt... comme les chiens.

"C'est humiliant, ma parole d'honneur, d'être rangé dans la classe des caniches. Pendant qu'elle était en vogue de demander, pourquoi l'aimable corsetière n'ait-elle pas demandé que tout célibataire âgé de quarante ans ne put sortir sans muselière?"

"N'y aurait-il pas moyen d'arranger tout cela?"

"Voici ce que je propose:

"La pétition en question n'a évidemment d'autre cause que le dépit éprouvé par certaines filles de coiffer Sainte-Catherine.

"Eh bien! Qu'un rendez-vous général soit pris par toutes les filles à marier, corsetières, piqueuses de bottines, etc., et les hommes célibataires âgés de quarante ans; que ce rendez-vous ait lieu à un jour fixe, à un endroit déterminé, et peut-être, dans dans les célibataires inconnus, les jeunes filles trouveront-elles des époux."

"Il ne s'agit que de s'entendre. Signé: Un célibataire âgé de 40 ans.

Ecoles canines

Il existe en Allemagne, depuis la fin de la guerre, des écoles de chiens-guides, subventionnées par le gouvernement et chargées de pourvoir en conducteurs les aveugles de guerre.

Une école de ce genre vient de s'ouvrir à Lausanne (Suisse), sous le vocable très expressif de "l'Oeil qui voit".

Les chiens subissent là un dressage particulier, qui leur permet, par la suite, de rendre les services les plus divers comme chiens policiers, chiens sanitaires, gardiens de prison, agents de liaison à l'armée et même comme gardien de vie de communications dans les chemins de fer. Mais la section la plus intéressante est sans contredit celle qui prépare les chiens à l'emploi de guides pour les aveugles.

Le dressage commence entre quinze et dix-huit mois. L'élevé est déjà assez soumis pour endosser sans grogner sa tenue de travail: un harnais auquel vient se fixer une bride en forme d'U, garnie intérieurement d'une tige d'aluminium, dont la rigidité renseigne l'aveugle sur les moindres mouvements de la bête.

Pendant deux mois, sous la direction d'un instructeur voyant, le chien apprend à s'arrêter au bord de chaque trottoir, devant chaque escalier, à signaler les portes, à éviter les obstacles, tels que boîtes à ordures, bees de gaz, arbres, à suivre toujours sa droite. Il doit aussi se préoccuper des obstacles, qui, sans le gêner, étant donnée sa petite taille, sont un danger pour l'homme: une branche trop basse dans un jardin, les tentes des étalages sur un trottoir.

Pour obtenir son "permis de conduire", le chien doit piloter à travers la ville son instructeur qui, pour la circonstance, a les yeux bandés. De son côté, l'aveugle qui désire un chien doit lui-même faire un séjour à "l'Oeil qui voit". Il apprend ainsi à connaître son futur compagnon, à composer les menus qui lui conviennent, et ce dernier s'accoutume à la voix, aux façons de commander de son maître. Enfin, on doit tenir compte du milieu où le chien doit évoluer: campagne, petite ville ou grande agglomération.

Toute cette étude se poursuit avec calme et patience, la bête n'est jamais battue.

Les villes sans lanternes

Ce n'est que vers la fin du XVIIe siècle que des lanternes permanentes furent placées dans la plupart des rues des villes. Longtemps les habitants qui sortaient le soir s'éclairaient eux-mêmes en portant un falot; les gens le l'aristocratie se faisaient escorter d'un ou de plusieurs valets portant des torches ou des lanternes. On pouvait voir encore, au commencement du siècle dernier, à la porte de quelques hôtels anciens de Nancy, des éteignoirs en fer dans lesquels les valets mettaient leurs torches pour les éteindre. A Aix, les membres de la noblesse d'épée avaient le privilège envié de placer à leurs portes deux immenses éteignoirs.

De nombreuses ordonnances municipales défendaient de sortir après 9 ou 19 heures du soir sans flambeaux ni lanternes.

Dans les circonstances extraordinaires, telles que le séjour des princes ou dans les cas d'incendie, on ordonnait de mettre des falots ou des lanternes sur les fenêtres; mais en général, sauf les soirs où la lune se montrait, l'obscurité régnait dans les rues.

Louis XIV, qui établit des lanternes à Paris, voulut, en 1697, faire jouir des avantages qu'elles procuraient les principales villes de son royaume. Il ne fut pas écouté, et l'on vit une fois de plus combien Colbert avait eu raison d'écrire que "le principal point n'est pas de faire des règlements, mais de les faire exécuter."

Usages et coutumes de la Belgique

Pendant le mois d'août, on observait en Belgique quelques vieilles coutumes qu'il est curieux de connaître:

Le 10 août, le jour de la Saint-Laurent, tout un quartier de la ville de Bruxelles organisait une joyeuse kermesse pendant laquelle on plantait l'arbre de mai; d'où le nom du quartier: *Maiboom*. Cavalcades, danses et musique, rien ne manquait à la célébration de la fête.

Mais principalement le 15 août le peuple des villes et des campagnes sortait de ses demeures.

C'est le jour de l'Assomption que, dans certains endroits, on fait bénir les herbages et les fleurs. Presque partout, en Belgique, des sources, des lieux de pèlerinage, des temples, des chapelles, sont consacrés, à la Vierge. Des arbres portent son nom dans les champs à la bifurcation des routes. Isolés quelquefois au milieu de la plaine, un orme, un tilleul, qui sont particulièrement les arbres de Marie, se reconnaissent de loin à son image, tenue pieusement sous verre.

La plus célèbre est à coup sûr Notre-Dame de Hal, qui est noire. Voici la légende qu'on lui prête: Pendant la fuite en Egypte, la Vierge fut souvent reconnue; son teint, d'une beauté extraordinaire, la faisait reconnaître parmi les populations au teint de jais; mais tout à coup son visage et celui de l'enfant Jésus prirent la couleur des gens du pays, et ils échappèrent ainsi aux persécutions. Ils demeurèrent noirs jusqu'au moment où ils retournèrent en Judée.

En dehors du tilleul et de l'orme le cerisier est aussi consacré à la Vierge en Belgique. On dit qu'une branche de cerisier, placée dans un vase rempli d'eau le jour de la Sainte-Barbe, fleurit la nuit de Noël.

La Saint-Barthélemy, le 24 août, a le privilège de décider du temps qu'il fera en automne. On dit de ce saint qu'il enchaîne les démons du tonnerre, pour signifier qu'il met fin aux orages. On raconte que c'est de là que vient l'usage qu'ont les forgerons de frapper ce jour-là des coups sur l'enclume pour "river les fers du diable". En Belgique, le saint ramène le temps des précautions qu'il convient de prendre à l'égard des choux. Aucune servante ne s'aventure de l'aube au soir dans les champs où l'on cultive le chou, de crainte d'insulter le vieux saint, occupé ce jour-là à y "jeter les grosses têtes".

Les chiens des Kamtschadates (Sibérie)

Pour la nourriture d'un chien de Kamtschadate pendant les huit mois de neige et de glaces, il ne faut pas moins des milliers de poissons secs; six chiens, attelage ordinaire d'un traîneau, peuvent consommer cent mille harengs. Il faut donc que les pauvres Kamtschadates fassent de grandes provisions pendant les quatre mois d'été; mais comment vivraient-ils sans chiens? Ces animaux ressemblent aux loups par la taille, la robe et les hurlements. Durs à la fatigue, on les a vu quelquefois traîner leur *narta* (traîneau) pendant quarante heures sans avoir mangé autre chose que des morceaux de cuir arrachés à leurs harnais. Un attelage de onze chiens parcourt d'ordinaire de soixante à quatre-vingt kilomètres dans la journée, en entraînant un homme et un poids de 180 kilogrammes; parfois c'est le double. Sans les chiens, quand les brouillards et les tempêtes rendent impossibles les voyages à pied, il n'y aurait presque aucune communication entre les familles kamtschadates, bloquées par la neige.

En été, les chiens errent librement dans les forêts et sur les bords des rivières où ils trouvent à se nourrir. Dès que les premières neiges tombent, ils reviennent fidèlement chez leurs maîtres.

Le Panthéon

Louis XV posa la première pierre de ce monument en 1764 et l'architecte Soufflot en avait dressé le plan de façon à l'approprier au culte catholique; tout la maçonnerie fut faite dans cet esprit. La révolution la trouva terminée, mais elle ne voulut changer la destination, et de l'église Ste-Geneviève l'enthousiasme populaire fit le Panthéon. Les restes de Voltaire, de Rousseau, de Mirabeau furent transportés dans les caveaux du Temple. L'empire continua en ce point la pensée de la révolution; il plaça dans les cryptes ses sénateurs, ignorés aujourd'hui pour la plupart. Mais la restauration enleva le monument de Soufflot au culte des grands hommes de la patrie, et voulut le rendre à la destination que Louis XV lui avait donnée.

MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Etoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles Sacoques, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Organdis des couleurs les plus nouvelles; aussi Cotonnades de toutes sortes.

TAPIS ET PRELARTS.

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

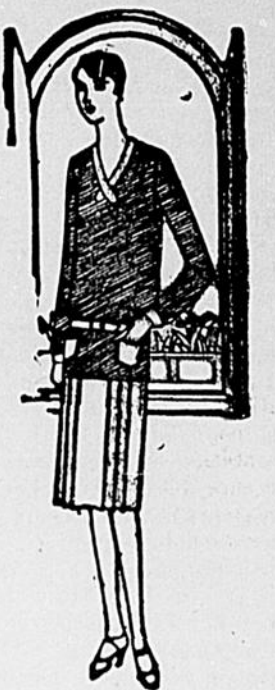
Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout-laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieurs à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis lavables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

SAINT-HYACINTHE



Voulez-vous du Service ?

N'attendez pas qu'un Malheur vous arrive!

Ecrivez ou Appelez

DUCKETT & DUCKETT E^NR^G

(J. B. E. Durocher)

Courtiers en Assurances Générales

Accidents - Feu -

Automobiles -

Accidents et Maladies

Nous représentons les Meilleures Compagnies Anglaises, Américaines et Canadiennes.

84 ST-SIMON, PLACE DU MARCHÉ ST-HYACINTHE.

Tél. Bureau 31
Résidence 689

teurs, ignorés aujourd'hui pour la plupart. Mais la restauration enleva le monument de Soufflot au culte des grands hommes de la patrie, et voulut le rendre à la destination que Louis XV lui avait donnée.

A la révolution de juillet, le peuple demanda que la pensée de la révolution et de l'empire fût restituée, et il mit le Panthéon au nombre de ses conquêtes. On le laissa faire, et il rétablit sur la façade cette inscription: *Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante.*

La chaise curule

La chaise curule était, chez les Romains, une des marques de la dignité des dictateurs, préteurs, censeurs, etc. Ce siège était également un privilège des pontifes et des vestales.

Sur la fin de la république et sous l'empire, on en fit l'honneur à des princes étrangers. Ces chaises étaient ordinairement d'ivoire, quelquefois de bronze.

La chaise curule n'était en usage qu'à Rome. Dans les municipes et dans les colonies, le siège d'honneur était appelé le *bisellium*; ce nom indique qu'il était originairement destiné à deux magistrats, bien qu'il ne paraisse avoir été occupé le plus ordinairement que par une seule personne. C'était une distinction à laquelle on attachait un grand prix; on ne l'accordait qu'à des citoyens d'un grand mérite; suivant Fabretti, le titre seul de prête augustule y donnait des droits.

On a trouvé à Pompé deux bisellium en bronze incrusté d'argent, d'un travail très fin comme ciselure, et comparable, sinon supérieur, à ce que l'art moderne a exécuté de plus élégant et de plus précieux.

Au théâtre, les bisellium étaient placés devant le premier gradin de l'amphithéâtre, sur les degrés de l'orchestre.

Le voeu du paon

C'était un vieil usage français. Le paon, considéré dans le moyen-âge comme un mets relevé et délicat était servi sur la table des hauts barons avec un raffinement de luxe et des cérémonies qui attestaient

tout le prix qu'on y attachait. Non seulement il y figurait tantôt enlevé sous les fleurs, tantôt languissant par le bec une flamme brillante, mais encore le soin de le servir, retiré aux écuyservants ordinaires, était réservé à la dame châtelaine, qui apportait l'oiseau et le plaçait soit devant le seigneur du logis, soit devant une personne élevée en dignité ou renommée par sa valeur.

Le convive honoré de ce choix devait dépecer l'animal avec assez d'adresse pour que tous les assistants en reçussent une part. Cette opération ne s'accomplissait qu'au milieu de louanges et d'applaudissements décernés au chevalier tranchant, et relatifs à ses anciens exploits. Celui-ci, enthousiasmé, se levait alors, et faisait le serment, la main sur le plat, de mériter de plus grands éloges, soit en plantant le premier son étendard sur telle ville qu'on allait assiéger, soit en portant à l'ennemi le premier coup de lance. Il se servait de cette formule sacramentelle: *Je voue à Dieu la Sainte Vierge, aux dames et au paon de faire telle ou telle chose.*

Puis chacun à son tour, en recevant son morceau, faisait son voeu du paon, dont l'inexécution aurait entraîné une tache sur son écusson.

ST-DAMASE

(De notre correspondant)

M. J.-R. Bruneau, N. P., Mme Bruneau, M. et Mme J. Guillette et leur fille Germaine, nous quittaient à la fin de la semaine dernière pour un voyage aux Etats-Unis. Ils ont visité Holyoke et quelques villes environnantes.

M. et Mme Jos. Ravenelle, M. et Mme Tétrault, ainsi que M. l'abbé Emilien Ravenelle, tous de St-Pie de Bagot, étaient à St-Damase dimanche dernier chez M. et Mme Hector Beauregard.

—La semaine dernière les membres de la Commission Scolaire de St-Damase ont fait les examens des écoles. M. l'abbé Oza Ménard présidait. On est très satisfait des résultats obtenus par les élèves.

LES ANNALES

"La France entend rester armée". C'est le titre de l'article de l'éminent homme d'Etat anglais, Winston Churchill, qui publie les *Annales* du 15 juin, et qui aura un grand retentissement. Dans le même numéro, d'exquis souvenirs de M. H. de Rénier sur Pierre Loti au pays d'Aziyadé, une émouvante page d'Yvonne Sarcy sur la Tragédie de Tolstoï et de sa femme; un étonnant portrait de Me Henri Robert par Me Campinchi; l'Histoire d'un film ou comment on tourne un parlant, par Lugue-Poë; et les articles des collaborateurs habituels. Un texte vivant, des images choisies. Partout: 3 francs.

LISEZ LE CLAIRON

NOTES LOCALES

LES ELECTIONS MUNICIPALES

La mise en nomination des candidats pour les différents quartiers de la ville aux élections municipales a eu lieu lundi dans la salle des délibérations du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville.

M. Ernest-O. Picard, échevin sortant de charge, s'est de nouveau porté candidat pour le quartier numéro Trois et a été déclaré élu par acclamation aucun candidat ne s'étant présenté pour lui faire de l'opposition dans la limite de temps fixée pour déposer le bulletin de présentation. Il en a été ainsi pour messieurs Joseph L'Archevêque et Jean-Baptiste Létourneau qui se sont présentés respectivement pour le siège numéro Deux des quartiers Deux et Quatre. MM. L'Archevêque et Létourneau remplaceront au Conseil de ville MM. John Poitras et Napoléon Demers qui ont décidé de ne plus briguer les suffrages.

Il y aura de l'opposition dans les quartiers Un et Cinq où les candidats en présence sont, pour le quartier Un, MM. Louis Barceloux, échevin sortant de charge, et Eugène Girard; dans le quartier Cinq M. J.-O. Dupras fera la lutte à l'échevin sortant de charge, M. Paul-L. Richer.

La votation dans ces deux quartiers aura lieu lundi prochain, 13 juillet courant.

LE NOUVEL HOPITAL

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que l'organisation du nouvel hôpital avance d'une manière satisfaisante et assez rapidement. Dès la semaine prochaine deux représentants de la Fondation viendront visiter la ville pour choisir définitivement l'endroit où l'institution s'ouvrira. Cette visite servira également à prendre contact avec l'élément médical qui verra à assurer le bon fonctionnement de la nouvelle maison. Un des principes fondamentaux de l'Association Américaine consiste à n'admettre dans les hôpitaux qu'elle subventionne, que des médecins d'une honorabilité et d'une compétence parfaites et au courant de toutes les règles de l'éthique. Elle s'écarterait malheureusement les charlatans, les malhonnêtes, les ignorants et les avorteurs. Nous pourrions donc assurer la population que les médecins choisis ne seront pas des catégories plus haut mentionnées.

La nouvelle garde-malade en chef visitera également notre ville pour y choisir le personnel qu'elle aura la charge d'instruire. Elle recevra à l'endroit que nous désignerons sous peu les personnes de 18 à 30 ans qui viendront étudier cette branche de la médecine. Ces personnes devront être d'une moralité parfaite et d'une conduite exemplaire.

Le département des rayons X aura l'avantage d'avoir pour Directeur un expert de première classe qui aura à sa disposition un instrument des plus nouveaux et d'une puissance extraordinaire.

Un autre instrument, nouveau lui aussi, permettra de voir et de traiter toutes les maladies du poulmon, directement et sans à peu près.

Il y aura aussi plusieurs autres choses très intéressantes au sujet desquelles nous entretiendrons nos lecteurs sous peu.

AU DISPENSARE

Voici le rapport des activités du médecin et de l'infirmière au dispensaire municipal de St-Hyacinthe pour le mois de juin dernier.

Nombre de jours de cliniques, 7; nombre de cliniques, 9; heures aux cliniques, 32; heures aux visites, 98; heures au bureau, 17; heures totales de travail, 147; nombre de cliniques anti-tuberculeuses, 7; assistance, 33; nouveaux cas, 30; positifs, 2; négatifs, 29; rayons X, 33; nombre de cliniques de Puériculture, 3; assistance, 63; nouveaux cas, 9; visites à domicile, 265; bébés, 150; cas ante-partum, 19; cas post-partum, 33; entrevues ante-partum, 15; cas préscolaires, 47; hygiène scolaire, 12; tuberculose, 36; hygiène en tuberculose, 25; patients tuberculeux hospitalisés, 3; maladies contagieuses dépités, 4; patients référés vers les médecins, dentistes, etc., 27; patients dirigés vers les cliniques, 32; pièces de littérature distribuées, 100; lettres ante-partum distribuées, 25.

NOUVEL ACQUERREUR

M. Léandre-N. Gervais, de cette ville, vient de se porter acquéreur d'une propriété sise au coin des rues Viger et DeLabrière. La propriété acquise par M. Gervais au prix de \$4,600 appartenait autrefois à M. Joseph Chabot.

LE MERITE AGRICOLE

Les juges du concours du Mérite Agricole auront de la besogne à remplir d'ici quelques semaines. En effet, à date, 120 cultivateurs provenant de 17 comtés de la province, se sont inscrits. Le nombre maximum des points pouvant être obtenus est de 1,000 comprenant 100 pour la méthode d'exploitation du sol; 25 pour les résidences et dépendances; 90 pour les bâtisses de la ferme; 50 pour les machines agricoles; 150 pour l'engrangement des récoltes; 40 pour le système employé à la culture; 200 pour la bonne apparence de la ferme; 35 pour les constructions déclarées permanentes; 200 pour la qualité des blés; 55 pour les produits spéciaux ensemencés; 25 pour les produits domestiques; 30 pour la tenue des livres (réglementation des affaires de la ferme). A part la médaille, très convoitée chez les cultivateurs, de l'Ordre du Mérite Agricole, le Ministère de l'Agriculture donne des prix en argent, comme suit: \$200, au candidat obtenant 850 points; \$150, au candidat obtenant 750, et \$100, au candidat qui obtient 650 et plus.

Ce concours crée une émulation de plus en plus grande chez nos cultivateurs. Cette année, le concours se fait dans le district numéro deux qui comprend les comtés de Bagot, Brome, Chambly, Compton, Drummond, Iberville, Missisquoi, Richelieu, Richmond, Rouville, Shefford, Sherbrooke, Stanstead, St-Hyacinthe, Saint-Jean, Verchères et Yamaska.

Les concurrents qui se sont inscrits dans ce concours du Mérite Agricole sont pour notre comté: MM. Emile Bonin, de St-Bernard, Lionel Tétrault, de St-Damase, Aldéric Hébert, de St-Charles, Elphège Lagacé, de St-Hyacinthe, William Bousquet, de LaPrésentation et les RR. SS. de la Charité, Métairie St-Joseph d'Yamaska.

COMMISSAIRES D'ECOLLES

La mise en nomination des Commissaires d'Ecoles devant remplacer ceux sortant de charge a eu lieu lundi pour les différents Commissions Scolaires de St-Hyacinthe.

Pratiquement tous les Commissaires sortant de charge ont été élus par acclamation à cette fonction publique.

M. Joseph Beaulac a été réélu par acclamation pour la Commission Scolaire Girouard. Pour celle de la ville M. René Daigault a aussi été réélu par acclamation. Pour la municipalité scolaire du village de LaProvidence M. Wilfrid Pelletier a été réélu par acclamation et M. Albéric Laroche fera la lutte à M. Joseph Archambault, commissaire sortant de charge. M. Alphonse Henri a été réélu par acclamation pour St-Hyacinthe de la Confession. Pour la Commission Scolaire de la Paroisse Notre-Dame M. Ladislav Tétrault a été réélu par acclamation et M. Omer Flibotte remplacera M. Arthur Desroches, sortant de charge. Pour la municipalité scolaire du village de St-Joseph d'Yamaska MM. Joseph Marchessault et Lionel Lussier, tous deux sortant de charge, ont été réélus par acclamation.

CHIC MARIAGE

Récemment, a été béni à Sorel, le mariage de Mlle Lucienne Paulet, fille de M. Adolphe Paulet, avec M. Hector Tétrault, de St-Hyacinthe, fils de M. Victor Tétrault, de Montréal. La mariée portait une toilette de crêpe aérée, modèle Patou, couleur mauve, un chapeau Balon de même teinte, une parure de cou sertie de diamants et un livre de prières, cadeau du marié. Son bouquet se composait d'orchidées. Mmes Jeanne Paulet, sœur de la mariée, Marie-Ange Davignon et Juliette Salvas, qui agissaient comme demoiselles d'honneur, portaient des robes de crêpe soie, de couleurs assorties, modèle silhouette, des chapeaux de baco noir. Leurs bouquets étaient de style colonial.

MM. Emilien Lachambre, Hercule Gauthier et Paul Chevalier étaient les gérants d'honneur. MM. Gérard Nadeau et Charles Auguste Picard plaçaient les invités à l'église.

Mme Paulet, mère de la mariée, portait une robe de crêpe mauve et des perles de mantes de roches. Mme Tétrault, mère du marié, portait une robe de dentelle de Chatilly, de couleur brune, et une parure de renard argenté.

Après le mariage, Mme Paulet a reçu à sa demeure, rue Charlot, M. et Mme Hector Tétrault, sortis partis en voyage aux Milles. Mme Tétrault portait pour voyager, un ensemble noir et blanc, de parure de renard blanc et noir, un chapeau de même couleur.

Mme Burns et son fils, Edgar, St-Jean, N.-Brunswick, Mmes Beaubien et Rivard, Trois-Rivières, Marie-Ange Davignon, Marieville, M. et Mme A. Olivier, Mmes A. Lauzon, J. A. Paulet, Mmes B. Champagne, Juliette, Cécile et Yvette Paulet, Albertine Oumet, Rose-Raymond et B. Dufour, Montréal, étaient à Sorel pour assister à ce mariage.

FUNERAILLES MILITAIRES

D'imposantes funérailles militaires ont été faites jeudi matin à M. Victor L. Chartier en l'église de la Cathédrale de cette ville.

Le défunt était le fils de feu Levi-Ferrier Chartier, chevalier de Pie IX et ancien zouave pontifical. Il était âgé de 54 ans et avait fondé la compagnie des zouaves de St-Hyacinthe, en 1905. Il avait fait ses études au séminaire de Saint-Hyacinthe et au séminaire St-Charles-Borromée, de Sherbrooke.

En l'église de la cathédrale la levée du corps fut faite par M. l'abbé Victor Vincent, supérieur du Séminaire de Sherbrooke. Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Edmond Chartier, curé de St-Thérèse d'Avila, Sherbrooke, assisté comme diacre et sous-diacre de MM. les abbés Victor Vincent, supérieur du Séminaire de Sherbrooke, et Armand Malouin, curé de Ham Sud.

Le deuil était conduit par son fils Victor, de Montréal; ses frères Ferrier, de cette ville, et Marie-Eugène, de Montréal. Dans le cortège l'on remarquait la Compagnie des Zouaves de St-Hyacinthe, sous le commandement du capitaine J. A. Frière; une escouade de la Police sous la direction du Chef Adjudant Bourgeois; la Garde des "Hussards" sous le commandement du Lt-Col. J. H. Dufour; MM. Amédée Lacroix et Henri Lalumière, anciens commandants des Zouaves de cette ville; les Vétérans de la Compagnie des Zouaves au nombre d'environ une quinzaine; l'Hon. T. D. Bouchard, Orateur de l'Assemblée Législative et Député du Comté; le Dr Anatole Plante, M. A. L. de Montréal; le Dr J. L. H. Pagé, maire et les membres du Conseil Municipal, les parents et amis de la famille ainsi qu'une foule nombreuse des principaux citoyens de cette ville et de l'étranger.

Les porteurs étaient MM. Rodolphe Chagnon, Albert Cadieux, Ludger Berthiaume et J.-Bpte Renaud, tous membres de la Compagnie des Zouaves.

La chorale de la cathédrale était dirigée par M. Léon Ringuet et Mlle Marie-Paule Collette touchait l'orgue.

Outre ceux nommés ci-dessus le deuil laisse dans le deuil: son épouse, née Eva Barbeau; ses filles, Juliette, de Montréal, et Marie-Paule, de cette ville; sa sœur, Mme Z. Millette, née Aline, également de Montréal.

ETAT-CIVIL

Cathédrale

Naissances. — Juillet 2: Joseph, Théod. Jacques, fils de Joseph Dulude et de Almira Brière. Parr. et marr.: Théod. Beaurivage et Arzélia L'Éuyer. — Juillet 3: Joseph-Jean-Paul, fils de Armand Hamel et de Yvette Lapointe. Parr. et marr.: Hector Boucher et Antoinette Hamel.

Sépultures. — Juin 15: Anna Blanchette, 88 ans, veuve de Louis Hébert. — Juillet 4: Geneviève Bienvenue, dit Fontaine, 84 ans, veuve de Evangéline Choquette. — Juillet 9: Victor-Louis Chartier, Zouave Pontifical Bene Merenti, 54 ans, épouse de Eva Barbeau. — Juillet 9: Armand Lusignan, 37 ans, époux de Stella Blanchard.

Notre-Dame du Rosaire

Sépultures. — Juillet 7: Domitille Fontaine, 77 ans, épouse de Georges Jolicoeur. — Juillet 8: Marie-Annoïade Tétrault, 63 ans, épouse de Antoine-Alfred Côté.

Christ-Roi

Naissance. — Juillet 4: Marie-Pierre-Fabienne, fille de Magloire Massé et de Aurore Brodeur. Parr. et marr.: Joseph Massé et Aurore Deshaies.

Mariages. — Juillet 4: Entre Joseph Arthur Dansereau, fils de Joseph Dansereau et de Rose-Anna Cordeau; et Marie-Rose McDuff, fille de Dollard McDuff. Juillet 8: Entre Joseph-Calixte Marsan, fils de Eugène Marsan et de Antoinette Allard; et Marie Jeannette Bachand, fille de Aristide Bachand et de Alice Lajoie.

Sépultures. — Juillet 5: Thérèse Martin, 2 ans, fille de René Martin et de Angéline Fleury. — Juillet 5: Roland Beaugard, 3 ans, fils de Henri Beaugard et de Albert Gosselin.

DECES D'UN VIEUX CITOYEN

Ce matin ont eu lieu en l'église paroissiale du Christ-Roi les funérailles de M. David Desrosiers, décédé mardi soir dernier, à l'âge de 81 ans et cinq mois.

Le défunt, très avantagément connu, était âgé de 81 ans et 5 mois. Outre son épouse, née Ardèle Côté, il laisse dans le deuil son fils, Doria Desrosiers, marchand de cette ville; ses filles, Mme Oscar Lapointe, née Malvin, de cette ville, Mmes Arzélia, Marie-Rose et Alma, également de St-Hyacinthe; son frère, M. Jean-Baptiste Desrosiers, de St-Michel sur Richelieu; ses sœurs, Mmes Prosper Lanoix, née Adeline, de St-Aimé sur Richelieu, Tréflé Pincine, née Anna, de St-Marcel sur Richelieu, Onésime Paradis, née Mathilda, de St-Guillaume d'Upton, et Joseph Brouillard, née Maria, de St-Joseph d'Yamaska.

STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Les statistiques démographiques démontrent qu'il y a eu à St-Hyacinthe, au cours des six premiers mois de l'année courante, 169 naissances, 35 mariages et 127 sépultures.

Voici le détail pour chacune des trois paroisses de la ville: Cathédrale, 56 naissances, 16 mariages, 64 sépultures; Notre-Dame du Rosaire, 61 naissances, 9 mariages et 41 sépultures; Christ-Roi, 52 naissances, 10 mariages et 22 sépultures.

FUNERAILLES DE M. J. O. ARCHAMBAULT

Les funérailles de M. J.-O. Archambault, qui s'est noyé accidentellement dans la rivière Richelieu la semaine dernière, ont eu lieu en l'église paroissiale de St-Denis au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis.

La levée du corps fut faite par Mgr L. A. Sénécal, curé de la paroisse, et le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Arthur Vézina, du Séminaire de St-Hyacinthe. Il était assisté comme diacre et sous-diacre de MM. les abbés Ernest Vézina, curé de St-Marc sur Richelieu, et Kirouak, de cette ville.

Le chant fut exécuté par la chorale de St-Denis. M. le notaire A. Meunier touchait l'orgue. Mlle Aurore Millier, de Montréal, a rendu les ADIEUX de Schubert.

Les porteurs étaient les cousins du défunt: MM. Armand Archambault, de Springfield, Mass., Oscar Archambault, Lucien et René Chapdelaine, Camille et Origène Dauphinais, de St-Denis.

Le deuil était conduit par ses oncles M. Dosthée Archambault, maire de la paroisse, et M. Ovide Paré, de St-Hyacinthe.

Dans le cortège l'on remarquait: MM. Louis et Alfred Augustin, Auguste Brodeur, Chas.-G. Racicot, D. S. Davignon, Victor Sylvestre, Dr Choquette, E. Scott, J. Vandal, B. Goyette, de St-Hyacinthe; Ovide Demers, Jos. Lachapelle, Jos. Loiseleur, O. P. Laplante, et Wilfrid Pelletier, du Village de LaProvidence; Raphaël Loiseleur d'Upton; Honoré Lecours, de St-Antoine; J. B. Archambault, de Trois-Rivières; Dr Lafortune, Dentiste Girouard et le Professeur O. Cordeau, de Montréal; Nap. Boudrias, Antoine St-Roch et Horm. Gauthier, de St-Charles; Aimé et Arthur Girouard, Famille R. Millette, Familles Mmes Louis et Hector Girouard, de St-Ours, ses beaux-parents, etc.

Offrandes de fleurs: Hon. T. D. Bouchard, une couronne; M. et Mme J. Bernier, de Montréal, une gerbe.

Offrandes de Messes: — MM. et Mmes Louis Augustin, A. J. et Dalvin Archambault; Maison O. Chalifoux & Fils ainsi que les employés; Club de Croquet de St-Denis; MM. Alfred Augustin, Dentiste Girouard, Edmond Desrosiers, Laurent Bousquet, Omer Dragon, Max. Lafrance; Mlle Claire-M. Désautels; M. O. Paré.

Affiliations Oeuvre du Noviciat: L.A.C.V., section Prince, St-Hyacinthe; MM. et Mmes J. E. Lalonde, S. Bonin, Jos. Larose; MM. Ovide Demers, Zép. Cordeau, Mmes Marie et Aurore Millier; Georges-Émile Cartier, Louis-Onil Archambault, M. et Mme Ovide Archambault.

Bouquets spirituels: — MM. et Mmes Rosaire Millette, Ant. Huard, Oscar Archambault; Mme et Mlle Girouard; Familles Joseph Laflamme, H. Roy et Dosthée Archambault; Collège St-Frs-Xavier; Mlle Angéline Phaneuf.

Témoignages de sympathie: — MM. et Mmes W. S. Cordeau, J.T. Leclerc, René Chapdelaine, Alphonse Richer, Albert Lussier, Adrien Leroux, Jos.-H. Archambault, V. Desrales, Honoré Martin, Joseph Leblanc, N. Massé, J. C. Harel; Les familles Ald. Champigny, E. Barceloux, Pierre Harel, Amédée Leblanc; Personnel de l'Unité Sanitaire de St-Hyacinthe; Officiers du Régiment de St-Hyacinthe; M. l'abbé P. Jodoin, curé de Freighsburg; R. P. Germain Dandaneau, O.M.I.; Asse. Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada; MM. J.B. Archambault, L. H. Lafontaine, Roland et Oscar Pothier, Dr Tétrault; Mmes Marie-Ange et Claire Dufresne; Conférence St-Vincent de Paul Par. Notre-Dame du Rosaire, etc.

Télégramme: Dentiste R. Dufresne, de Laprairie.

NOUVEAU PROVINCIAL

Le T. R. P. André Bibaud, de l'Ordre des Dominicains, vient d'être élu provincial de sa communauté en remplacement du T. R. P. Langlais dont le terme était complété.

Le T. R. P. Bibaud est né à Pierreville le 1er septembre 1878. Après ses études classiques au Séminaire de Nicolet, il est entré chez les dominicains, au Couvent de notre ville; il y prononça ses vœux perpétuels le 13 septembre 1898, et fut ordonné prêtre à Ottawa le 26 janvier 1902. Le nouveau provincial a occupé la charge de curé à Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, et de prieur au Couvent d'Ottawa.

SUCCES EN MUSIQUE

Mlle Gisèle Sénécal, de Drummondville, vient d'obtenir du *Canadian Institute of Music* le diplôme Lauréat avec la mention grande distinction.

Mlle Sénécal, qui est âgée de 15 ans, suit ses cours de piano et théorie de Mlle Germaine Daigle, de notre ville. Nos félicitations.

FUNERAILLES DE MME P. CHOQUETTE

Les funérailles de Mme Paul Choquette, décédée à l'âge de 84 ans, ont eu lieu en l'église de la cathédrale au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis. Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Léo Lanoue, vicaire, assisté de diacre et de sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. J. B. Laplante, Nap. Légaré, T. Robitoux, L. Verville, J. St-Pierre, J. C. Bolduc.

Parmi les parents et amis de la famille qui ont assisté aux funérailles l'on remarquait: MM. et Mmes Guilbert Henri, O. Palardy, Édouard Frédet, Isidore Messier, Nap. Légaré, Gérard Légaré, Louis Larose, Liboire Verville, T. Robitoux, Jos. Bois; Mesdames O. Brouillé, A. Pion, M. Céré, Henri Foisy, Alfred Lamoureux, St-Georges, Philippe Larose, A. Charon, J. Lussier, L. Charron; Mmes Jeanne Germain, Lucienne Girard, Albertine Gosselin; Cléophas Chagnon, Léo Henri, Albert Chagnon, Antoine et Théophile Foisy, Paul Dufault, Léon et Roméo Germain, Oza Messier, J. C. Bolduc, J. C. Laplante, J. St-Pierre, Léo Germain, P. Leclair, P. Germain, J. Berthiaume, etc.

La défunte laisse dans le deuil ses frères, Cléophas et Michel Bienvenue; une sœur, Rose-Anna Bienvenue; trois filles, Blanche, Virginie et Marie-Louise; plusieurs petits enfants et arrière petits-enfants.

Offrandes de fleurs: — La famille P. Germain.

Offrandes de Messes: — Les familles P. Germain, R. Galameau, N. Messier, J. Cabana et O. Boulay; Oza Messier.

Bouquets spirituels: — P. Germain, M. et Mme Guilbert Henri, Jeanne Germain, Familles Cléophas et Michel Bienvenue; Mme P. Germain, Léo Germain et Mme H. Messier.

Témoignages de sympathie: — M. et Mme F. Lamoureux; Louis Gosselin; Familles J. Gosselin, O. Guertin, J. Bolduc; M. et Mme O. St-Germain, etc.

LA PISCINE MUNICIPALE

La piscine municipale, lors de sa fondation, dans l'intention du conseil d'alors, n'était pas construite dans le seul but d'être utile aux citoyens de St-Hyacinthe. Ceux qui avaient lancé l'idée d'un bain public voyaient loin et savaient qu'un grand nombre d'étrangers, attirés par le plaisir de s'ébattre dans les eaux de notre piscine, viendraient nous visiter et contribueraient à la longue à grossir les revenus de maints restaurateurs, marchands ou hôteliers.

Nous avons ici quelques noms de personnes que les accoutumés de notre bain de natation reviennent régulièrement à toutes les semaines et même plusieurs fois la semaine. Ce sont M. et Mme J. S. H. Hurtle, M. G. Hurtle, Mlle E. Hurtle, Mmes A. et N. Reid, L. E. Richardson. Tous demeurent à Montréal et ont leur résidence d'été à Acton Vale.

BOXE AU MANEGE

Comme il en a été question ces jours-ci le public de St-Hyacinthe aura l'occasion d'assister le 18 juillet au soir, à 8.30 heures, au Manège Militaire, au plus grand combat de boxe jamais organisé ici. Il aura lieu sous la direction de M. Amédée Ferland lequel entend donner au public de St-Hyacinthe le plaisir de voir toute la saison, des combats de boxe de premier ordre. De plus il s'est assuré les services de Pete Sanstol, norvégien, que tout le monde voudrait sans doute voir dans le "ring" avec Billy James et Roméo St-Amand. Sanstol sera le troisième homme dans l'arène à cette rencontre. Roméo St-Amand connaît l'importance de ce combat et nul doute qu'il sera en parfaite condition lorsqu'il se battra pour le championnat de l'est.

Ce combat sera donc contesté entre James a battu Lapointe qui fit match nul avec St-Amand. Robert Paulhus, de Montréal, arbitra les autres combats. Frenchy Lupien est en grande condition et sait toujours donner de l'action au public; il aura en Ryan un homme solide et qui sait frapper. D'un autre côté les frères Pinault seront en parfaite condition pour leur combat et ils se promettent bien de remporter une victoire pour la famille. Le jeune Pinault doit rencontrer Kid Sarto qui s'entraîne tous les jours avec Roméo St-Amand.

Les prix sont à la portée de toutes les bourses. L'admission à cette soirée sera de 0.85, 0.55 et 0.30. (Communiqué)

Annouez dans "Le Clairon" le journal populaire.

REMERCIEMENTS

La Société d'Agriculture du Comté de St-Hyacinthe offre ses plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu lui donner tout l'encouragement possible dans la tenue d'une exposition régionale à St-Hyacinthe, soit par leurs généreux dons, par leur travail ou comme exposants. Elle souhaite également la plus cordiale bienvenue à tous ceux qui voudront lui prêter leur concours, soit comme exposants ou autrement, dans le succès qu'elle entend obtenir avec son exposition régionale de 1932.

FUNERAILLES DE M. JULES LAFRAMBOISE

Samedi matin avaient lieu à Ste-Madeleine d'Outremont, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis, les funérailles de M. Jules Laframboise, décédé le 1er juillet à l'âge de 69 ans.

La déposition mortelle, précédée de trois laments de fleurs, quitta son domicile pour se rendre à l'église paroissiale où le service fut chanté par Mgr L.-A. Sénécal, P.D., curé de Saint-Denis sur Richelieu, assisté des abbés A. Ouellette et G. Deniger, comme diacre et sous-diacre. M. l'abbé J.-C. Lacasse, curé de la paroisse, fit la levée du corps.

La chorale, sous la direction de M. Paul Tremblay, chanta la messe des morts de Pérosi. MM. P.-A. Asselin, E. Richard, Jean Goulet, F. Beauchamp, Chs Goulet, E. Richer et U. Paquin, étaient les solistes. M. P.-E. McCaughan touchait l'orgue.

Dans le chœur, on remarquait M. l'abbé O. Gauthier, curé de St-Léon, de Westmont, M. l'abbé J.-C. Lacasse, curé de la paroisse de Ste-Madeleine d'Outremont.

Le deuil était conduit par les fils du défunt, Jules, Paul et Henri Laframboise, MM. J.-H. Laporte et Philippe Rousseau, ses gendres, M. André Laporte, son petit-fils.

Dans le cortège, on remarquait: Me Casimir Dessaulles, Me René Gauthier, M. J.-A. Mercier, T. D. Bouchard, les notaires F.-S. Mc Kay, L. A. Fontaine, M. le notaire René Morin, les RR. PP. A. Bissonnette, O.P., F. Gauvreau, O. P., le docteur G. Hamel, le docteur Émile Ostigny, le docteur C. E. Valiquette, le docteur Jules Breault, le notaire T. Bourbeault, le docteur E. Laporte, le docteur L. Laporte, MM. J. R. Lamarche, Gaston St-Jacques, R. Laporte, L. J. Dubois, J. O. Laporte, J. A. Laporte, Paul Morin, Hubert Desjardins, René Desjardins, A. St-Jacques, W.-H. Campbell, Maurice Gauthier, R. Gauthier, L.E.R. Bourbeau, T. Dagenais, J. E. W. Bissonnette, J. R. Leclaire, G. Laird, A. P. Taylor, A. L. Brien, Léonce, Arthur et Paul Beaudry, P. Lauranger, H. Pérodeau, G. Laframboise, Gut. LaMothe, G. R. Grignon, L. F. Philie, Albert Dumas, H. Gauvin, C. Richard, L. E. Potvin, L. Gélinais, F. Lacroix, E. Lapointe, P. Ouellette, L. Mercier, Hector Bourgoïn, Germain Philie, H. Gagnon, A. Guibault, J. A. LaBoulière, L. V. Sicotte, B. Ostigny, J. E. Pépin, F. F. Monet, Ernest Chartier, B. Bélanger, W. A. Moreau, Henri Oumet, A. Demers, H. F. Dregé, E. Chapt, F. Jetté, A. Gaudette, Raoul Trudeau, Paul Clerk, H. Geoffroin, Jos. Landry, J. Normandin, A. J. Casavant, J. M. et Maurice Gaboury, Gaston Quevillon, J. Paul Laframboise et Raoul Ducharme.

M. Laframboise demeurait à Montréal depuis six ans. Il était né à St-Hyacinthe et y avait passé la majeure partie de sa vie. Il fut pendant près de trente ans gérant des succursales locales de la Eastern Township Bank et de la Banque Canadienne du Commerce. Il était le fils de feu l'Hon. Juge Maurice Laframboise et de Rosaire Dessaulles, sœur de feu l'Hon. Sénateur Geo-Casimir Dessaulles.

ORDINATION

Mardi prochain, le 14 juillet, à 7 heures, S. E. Mgr Omer Péladeau, président de la cérémonie d'ordination en l'église Saint-Dominique de Québec. Onze étudiants dominicains du couvent d'Ottawa seront élevés à la prêtrise. Parmi ceux-ci nous remarquons le R. F. Vincent-Marie Daviau, fils de M. et de Mme J. B. Daviau, de notre ville. Le nouveau prêtre célébrera sa première messe à Saint-Hyacinthe en l'église Notre-Dame du Rosaire.

VA-ET-VIENT

Mlle Rose-Allé d'Anjou était tout récemment l'invitée de Mlle Geneviève Tétrault de Rosemont et de Mlle Jeanne DesSèves d'Outremont.

Mlle Annette d'Anjou a quitté notre ville cette semaine pour aller passer la saison d'été au chalet de M. et de Mme Dr Blais ainsi que chez la famille Sévigny, de Mégantic.

DE PASSAGE

M. et Mme Emile Paquette ainsi que leurs fils Gilbert et René, tous de Lowell, Mass., étaient de passage à Saint-Hyacinthe en visite chez M. Alfred Boulay, de cette ville.

L'EXPOSITION REGIONALE

L'exposition régionale des comités de St-Hyacinthe, Bagot et Rouville, qui s'est tenue du 29 juin au 2 juillet, a remporté un véritable succès. Les exhibits nombreux et de qualité supérieure, démontraient une grande émulation chez les exposants.

Les représentants des départements d'agriculture provinciale et fédéral ainsi que les nombreuses personnes qui ont visité notre exposition n'ont eu que des éloges à l'adresse des exposants et des officiers de la Société d'Agriculture.

La soirée agricole qui avait été organisée à l'occasion de la tenue de cette première exposition régionale a aussi remporté un grand succès. Malgré une chaleur intense de nombreux cultivateurs ont assisté à cette réunion. Des orateurs compétents en agriculture prononcèrent des discours qui furent très intéressants et vivement appréciés de l'assistance. Tous démontrèrent l'importance de la tenue d'expositions régionales dans notre province parce que, disaient-ils, elles sont un encouragement, plus intense dans l'amélioration et la classification des produits agricoles et des bons animaux. Ils recommandèrent aux cultivateurs l'élevage d'animaux de race pure.

Il est à espérer que cette soirée portera ses fruits et que tous les cultivateurs qui assisteront à la réunion mettront à profit les bons conseils donnés par ces savants orateurs, qu'ils étendront cette bonne semence parmi leurs amis, lesquels ne resteront pas indifférents et n'hésiteront pas à se joindre au nombre de ceux qui encouragent le progrès de l'agriculture et la tenue d'une exposition régionale à St-Hyacinthe. Ce sera tout à l'avantage de notre région et avec l'encouragement, non seulement des exposants de cette année, mais aussi de tous les cultivateurs de la région, il sera possible d'obtenir de meilleurs résultats et faire de notre exposition régionale la plus belle de la province.

(Communiqué)

CHEZ LES "HUSSARDS"

Comme d'habitude les Hussards ont été très actifs depuis quelques semaines.

Dimanche le 21 juin la Garde se rendait à St-Joseph, dans le bois de M. Sabourin, pour effectuer des manoeuvres de guerre. Ces manoeuvres furent très bien réussies et nos braves Hussards revinrent enchanter de leur excursion.

Pour cette occasion la Garde avait été divisée en deux sections. La section A suivant les conseils de leur chef E. Roy, un vétéran de la Grande Guerre, remporta les honneurs des manoeuvres en battant la section B par 71 points contre 55. La section B était sous le commandant conjoint du capitaine D. Girard et du Lieut. Chas. Bastien. Les manoeuvres étaient sous la surveillance du Lt-Col. J. H. Dufour et du Capt.-Adj. G. Brady.

Le camp officiel avait été confié au Sgt O. Dufour, au Caporal E. Palardy et au hussard Jos. Ledoux. On dina sous bois et toutes nos félicitations vont au Sgt A. Brady, le cuisinier en chef, pour l'excellente bouillotte qu'il fit servir.

Les carabines et baïonnettes furent fournies par nos amis les Zouaves. Nous les remercions.

Le mercredi 24 juin, répondant à l'invitation de leurs amis, la Garde se rendait en parade au festival des Zouaves. On y passa une agréable soirée et plusieurs revinrent avec de jolis cadeaux. Notre commandant, le Lt-Col. Dufour, plus heureux que les autres, revint avec une magnifique valise et un joli set à déjeuner.

Dimanche le 28 juin une délégation des Hussards se rendait à Plattsburg, N. Y., sur l'invitation de la Garde St-Jean-Baptiste de cette ville. Il y eut une splendide fête qui réunit plus de 400 militaires.

Les officiers et sous-officiers des Hussards qui firent le voyage eurent le bonheur de rencontrer bon nombre de leurs amis de la Fédération des Gardes Cath. Ind. du Canada, dont le Col. J. A. Hamel, brigadier, le Col. Parent, adjoint-général, et le major Ampleman, quartier-maître, tous trois de la Fédération.

La Garde St-Jean-Baptiste de Plattsburg, la Garde St-Edouard de Montréal, la Garde Champlain de Valleyfield, la Garde Ste-Philomène de Rosemont, la Garde de Malone, une délégation de la Garde Jacques-Cartier, de Québec, le Commandant Roy de la Garde Champlain d'Ottawa, les Hussards et quatre Gardes de Jeunes filles nous édifièrent par leurs exercices militaires. C'étaient la garde Ste-Cécile de Plattsburg, les Gardes de Burlington, de Bennington et de Malone. Ces jeunes filles sont merveilleusement stylées et leurs mouvements sont parfaits.

Les mêmes félicitations vont à la Garde St-Jean-Baptiste qui évolua avec un ensemble remarquable. Nos Hussards furent chaleureusement reçus à Plattsburg et on peut dire que St-Hyacinthe fut dignement représenté si l'on en juge par les applaudissements de la foule massée sur le parcours de la Pa-

rade.

Cette fête était organisée à l'occasion du 60ième anniversaire de la Société St-Jean-Baptiste de Plattsburg. Nos franco-américains étaient très heureux de rencontrer plusieurs de leurs frères du Québec.

Les délégués revinrent très enchanter de leur voyage.

Plusieurs organisations sont actuellement en marche: Le pique-nique annuel de la Garde des Hussards et la grande convention de Québec. Les Hussards s'organisent pour cette circonstance et on est déjà assuré d'un succès complet pour ce voyage.

—A la suite de l'agrandissement de ses cadres la Garde des Hussards est en mesure d'accepter encore quelques bons membres. Ceux qui désirent partager le plaisir honnête des Hussards actuels sont priés de se présenter aux quartiers-généraux de la Garde ou s'adresser, soit au commandant, Lt-Col. J. H. Dufour, 36 1/2 rue Ste-Anne, soit à l'adjutant, le Capt. G. Brady, 88 1-3 St-Antoine.

—La date du pique-nique sera annoncée sous peu.

Capt.-Adj. G. Brady,
Publiciste.

EN COUR SUPERIEURE

L'honorable juge J. C. Walsh, de Montréal, qui a présidé le tournoi de juin pour le district judiciaire de St-Hyacinthe a entendu les causes de Plourde vs la Cie McArthur Concrete Pile et de Bousquet vs Drolet.

Dans cette dernière cause le demandeur, représenté par Mre G. J. Chagnon, C. R., réclame du défendeur une somme de \$1,285.00 pour dommages lui résultant d'un accident d'automobile. Au cours de cet accident, survenu au mois de septembre 1930 près du village de St-Dominique, l'automobile du demandeur vint s'abattre dans un ruisseau en s'y brisant. La gazoline avant pris feu, l'automobile fut complètement brûlée et ce qui y resta n'avait plus aucune valeur.

Le demandeur fixe la valeur de cet automobile à \$1,200 et il réclame d'autres dommages que l'automobile aurait causés dans sa chute.

Le défendeur, représenté par Mre T. A. Fontaine, C. R., a plaidé que cette réclamation n'est pas fondée et que l'accident en question a été causé par la faute et la négligence du demandeur lui-même. Ce dernier aurait aussi négligé de se conformer aux dispositions de la loi concernant la circulation des véhicules moteurs. Il plaide aussi que l'automobile en question pouvait valoir tout au plus de \$300. à \$400.

Au cours de la première journée d'enquête le demandeur a fait sa preuve et la cause a ensuite été ajournée à une date ultérieure pour que le Défendeur puisse, à son tour, faire celle des faits qu'il invoque dans son plaidoyer.

• • •

Dans la cause de Plourde vs McArthur Concrete Pile le demandeur, par l'entremise de son avocat, Mre T. A. Fontaine, C. R., institue un recours en dommages au montant de trois mille dollars contre la Compagnie Défenderesse en vertu des dispositions de l'ancienne Loi des Accidents du Travail.

Un premier jugement a d'abord été rendu en cette affaire en 1929 maintenant les offres que la Compagnie avait faites au montant de \$782.27. Le demandeur, cependant, prétend que depuis cette date, il y a eu aggravation considérable de son infirmité et de son incapacité et, en pareil cas, la loi lui permet d'exercer un nouveau recours pour obtenir une augmentation de l'indemnité qui lui a été accordée.

La Compagnie Défenderesse, représentée par le bureau légal Foster, Place, Hackett & Cie, de Montréal, plaide que l'état du demandeur est encore exactement le même que lors du dernier procès. Elle ajoute qu'il n'y a eu ni aggravation d'infirmité, ni augmentation d'incapacité, et qu'en conséquence, l'affaire ayant déjà été réglée lors du premier procès, cette deuxième action n'est pas fondée.

Comme on le voit cette cause repose sur la question de savoir s'il y a aggravation dans le cas du demandeur. De nombreux témoins ont été entendus de part et d'autre au cours de l'enquête qui a eu lieu et jugement en cette cause sera rendu plus tard.

BEURRE ET FROMAGE

Aux enchères de beurre et de fromage à St-Hyacinthe il a été vendu, samedi dernier, 225 boîtes de beurre à 0.21 5-8; 111 boîtes de fromage à 0.11 1-8 et 140 fromages QUÉBEC à 0.09 7-16. Les maisons acheteurs étaient les suivantes: Gun & Langlois, Swift Canadian, Georges Hodge & Son.

Un grand nombre d'acheteurs et de vendeurs seront présents aux enchères de samedi prochain le 11 courant.

Les vendeurs sont les suivants: MM. Art. Giard, T. P. Bellhumeur, P. S. Savoie, Ant. Brasseur, St-Jean & Frères, E. Casavant, U. Hébert, Israël Côté, J. Jodoin, Joseph Gadbois, E. Riendeau, E. Patenaude, A. Landry et autres.

Le Hall au beurre et fromage de

St-Hyacinthe invite fortement les fabricants de St-Hyacinthe et de la région à envoyer leurs produits à St-Hyacinthe. Une cordiale invitation leur est aussi faite d'être présents aux enchères ou de déléguer un représentant.

ST-PIERRE-ASSELIN

Lundi matin, le 6 juillet 1931, en la chapelle Saint-Victor de Notre-Dame de Grâce à Montréal, le révérend Père Antonin Marie, o. f. m. a béni, dans la plus stricte intimité, en raison d'un deuil récent, le mariage de Mlle Emilia Asselin, fille du docteur et de Mme Joseph Asselin décédés, de Montréal avec M. Maurice St-Pierre, fils de M. J. B. St-Pierre ex-marchand de Saint-Hyacinthe et de Mme St-Pierre, décédée. M. et Mme Saint-Pierre sont actuellement en voyage à Ottawa et à leur retour ils habiteront St-Hyacinthe.

RECEPTION

Mme Amélie Robert d'Acton Vale a reçu mercredi de cette semaine en l'honneur de Mlle Blanche Marc-Aurèle, de Détroit, Michigan. Les invités étaient Mlles Lucienne Bazinet, Marguerite Labonté, Yvonne Gosselin, Anita Larose, Cécile Bazinet, Yvette Lahaise, Noella Bélanger, Blanche Gosselin, Laurette Bazinet, Eliane Lahaise, Amette Gosselin, Mlle Guillaume, toutes de notre ville.

LE NOTARIAT

Les examens pour l'admission à l'étude et à la pratique du notariat commenceront le 14 juillet prochain. La deuxième session du 12e triennat de la Chambre des Notaires, qui siégera à Québec cette année, après avoir siégé à Montréal l'an dernier, s'ouvrira mardi le 14. Le même jour commenceront les examens.

Il y a cette année 35 candidats à la pratique de la profession. Parmi ceux qui subiront les examens nous remarquons du district de St-Hyacinthe, MM. Eusèbe Cordeau, de Ste-Madeleine, et Robert Désautels, de St-Hilaire.

BELOEIL

(De notre correspondant)

Samedi matin, à huit heures, dans l'église paroissiale, a été célébré le mariage de M. Wilfrid Larivière, fils de feu M. Ovide Larivière et de Mme Angéline Laplante, avec Mlle Cécile Borduas, fille de M. Joachim Borduas et de Cora Morin, de cette paroisse.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. l'abbé J. A. St-Amour, curé de la paroisse. Mlle Scraphine Guilmin touchait l'orgue.

La mariée était vêtue d'une robe combinée de georgette et de dentelle rose et portait un bouquet composé de roses et de lys.

Après la cérémonie il y eut réception chez les parents de la mariée.

—La paroisse de Beloeil a été le théâtre d'un drame de l'onde la semaine dernière, alors que Clarence White, âgé de 24 ans, demeurant à la Pointe-Saint-Charles, s'est noyé dans la rivière Richelieu, alors qu'il se baignait avec un ami. Malgré d'actives recherches le corps n'a été repêché que le lendemain matin.

Le compagnon de M. White était M. Georges Orr, du même endroit. —Mlle Rachel Lasalle, de Montréal, est en visite chez son amie Mlle Madeleine Jetté.

—M. Emile Houle de Montréal est en promenade pour le temps des foires chez son beau-frère, M. Ephrem Beaudry.

—Mlle Madeleine Gaudette, de Ste-Madeleine, était en visite chez sa cousine Mlle Bibiane Beaudry.

—M. André O'Brien, de Montréal était de passage chez sa sœur, Mlle Lina O'Brien.

ST-BARNABE

(De notre correspondant)

La grange de M. Joseph Joyal a été complètement détruite par un incendie dans la soirée du jeudi 2 juillet. L'incendie a été occasionné par la foudre.

—La tempête de vent que nous avons eue jeudi soir dernier a détruit les bâtiments de M. Hilaire Lamothe, fils. Les pertes sont considérables.

—La chaleur accablante que nous avons eue dans la journée du 1er juillet a causé la perte de nombreux animaux chez nos cultivateurs.

STE-MADELEINE

(De notre correspondant)

M. et Mme Joseph Beaugard font part à leurs nombreux parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous les noms de Marie-Bernadette-Simone. Le parrain et la marraine ont été M. et Mme Henri Janson, de St-Hyacinthe. Nos félicitations.

—M. Laurent Deslauriers est de retour dans sa famille après une

promenade de quelques jours à Montréal.

—La récolte du foin est commencée à Ste-Madeleine et elle s'annonce abondante.

—La Révérende Sr Supérieure, des SS. des Saints Noms de Jésus et de Marie, de l'Académie Notre-Dame de BonSecours, Outremont, accompagnée de deux autres religieuses et de Mme Dufresne, de Montréal, sont venues prendre un dîner de campagne en plein air chez M. Elzéar Cordeau.

—Mlle Georgette Cordeau est de retour dans sa famille après une année d'études au Juvénat des RR. SS. de Saint-Joseph à St-Hyacinthe.

—M. Ludger Monast et sa famille, de St-Mathias sur Richelieu, de passage chez M. Elzéar Cordeau.

ST-CHARLES

(De notre correspondant)

Madame Joseph Hébert, de St-Charles sur Richelieu, est partie ces jours derniers pour aller passer une quinzaine aux États-Unis. Au cours de son voyage Mme Hébert visitera ses sœurs et frères demeurant à Holyoke, Williamsett, Central Falls, Northampton, Springfield, etc.

—Les funérailles de Mme Amélie Désautels, née Georgina Petit, ont eu lieu en l'église paroissiale de St-Charles au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Larose, curé de cette paroisse. Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Existe Désautels, curé de Mégantic, neveu de la défunte. Il était assisté comme diacre et sous-diacre de MM. les abbés Loiselle et Victor Larose.

Dans le choeur l'on remarquait MM. les abbés Nérée Lévesque et MM. les abbés Nérée Lévesque et Nadeau, respectivement curé et vicaire de St-Hilaire.

Les porteurs étaient MM. Philias Hébert, Ulric Jarret, Stanislas Lussier, Adélaïde Meunier, Arsène Messier et Médéric Couillard.

Le deuil était conduit par M. Ubaldo Lalime, directeur de funérailles, de Beloeil.

Le choeur de chant était sous la direction de M. Arthur Geoffrion. Les chants étaient MM. E. Adam, O. Jodoin, A. et P. Duver-Chabot, A. Messier, M. H. Boisson, A. et Aimé Geoffrion, R. menu, de Montréal, touchait l'orgue.

La défunte était âgée de 68 ans. Elle laisse dans le deuil outre son époux, M. Amédée Désautels; ses garçons, Joseph, de St-Hilaire, Ernest, de St-Marc, Stanislas, de Beloeil, et Albert Désautels, de St-Charles; ses filles, Mme Alex. Lafrenière (Angéline) St-Marc, Mme Noé Lafrenière (Anna) St-Hyacinthe, Mme Antonio Hébert, (Alberta) de St-Charles, Mme Amélie Vary, (Régina) de St-Marc, Mme Étienne Hébert (Marie-Anne) de St-Charles; ses petits-enfants, M. et Mme Claude Poudrette, St-Mathias; M. et Mme Léonard Désautels, de St-Hilaire, Armand, Ludger, Lucien, Marcel, Roland, J. Philippe et Lucille Lafrenière Mlle Fabiana Désautels; Anselme Désautels, Marcel, Louis et Daniel Hébert; Arsène, Paul, René, Jean-Baptiste, J.-Roch Désautels; Aline et Thérèse Désautels, etc.

Nous donnerons dans notre édition de la semaine prochaine les noms des personnes qui ont assisté aux funérailles et adressé des témoignages de sympathie à la famille en deuil.

SAINT-DAMASE

(De notre correspondant)

M. Gabriel Lussier, de St-Basile le Grand, était de passage dans notre paroisse dimanche dernier où il est venu chercher ses jeunes sœurs, Flore, Eva, Jeanne, Cécile et Simone, ainsi que son jeune frère Roland, pour les conduire à Ste-Madeleine où un dîner était servi chez M. Aléidas Beauchemin.

—En visite chez M. Ernest Lussier: son fils Gabriel Lussier de St-Basile le Grand; Mlle Sylvia Bélisle; Les RR. SS. Marie-Théotime, de Montréal, et Rose de Viterbe, de St-Lambert, M. et Mme John Zuaza, de New-York. Ceux-ci passeront quelques semaines en Canada avant de retourner aux États-Unis.

THEATRE CORONA

Dimanche et Lundi, 12 et 13 juillet: — *Passion Flower*. C'est l'histoire de deux cousines amoureuses du même homme. C'est l'éternel triangle qui a rendu tant d'êtres malheureux et causé tant de drames dans notre société moderne. Le sujet, quoique déjà, à maintes reprises, mis à l'écran est cependant traité dans ce film d'une façon originale. Il met en lumière des sentiments d'une grande subtilité et souvent même d'une extrême délicatesse. Les luttes intimes, les conflits du coeur, les désillusions sentimentales sont autant d'émotions difficiles à peindre. Il faut aux interprètes une grande sobriété, beaucoup de talent et surtout

ONDULATION PERMANENTE CROQUIGNOLE

Seule ondulation n'exigeant pas l'ondulation à l'eau. Ouvrage garanti \$8.00. A toutes clientes qui se font donner une ondulation permanente nous donnons shampoo ondulation gratis lorsqu'elles le désirent. Téléphonnez pour appointment.

Adressez vous à

Madame U. Santoire

Tél. 795

145 Cascades

St-Hyacinthe



Petites Annonces

A VENDRE

Une grande malle garde robe 3 magnifiques montres en or pour monsieur, un bon beau et confortable paletot de monsieur, un set de chambre, avec lits jumeaux. S'adresser au Clairon. 10-17 juil.

A VENDRE

Poêle électrique, Cabinet Cuisine, Fauteuil en chêne. S'adresser à 237 Girouard, Ville. jno

REPRESENTANT DEMANDE
Homme marié, anxieux d'améliorer sa position, est demandé pour représenter la Compagnie d'Assurance Métropolitaine Life. Maurice L. LAZARE, gérant, Ville. jno

AGENTS DEMANDES
Bons agents sérieux pour vendre pour la ferme de l'élevage des renards argentés de St-Thomas d'Aquin. L'une des principales fermes de la province. Emile NICHOLS, St-Thomas d'Aquin, P.Q. 19-26j—3-10jl.

AVIS
Pour réparations et accord de piano, s'adresser à Monsieur E.-N. GAUDETTE, 56a rue William, Ville. 26j—3-10-17jl

TERRE A ECHANGER
120 arpents, 40 en bois, la balance en culture. Bonne bâtisse. Echangera pour maison de ville ou village. Théo. MENARD La Providence, St-Hyacinthe. Tél. 462w. jno du 10jl

TROUVEE
Une paire de lunettes. S'adresser au Clairon. 8-15m

COLLECTEUR DEMANDE
On demande un collecteur pour une maison responsable. Ne sert à rien de faire application sans avoir expérience et références. S'adresser à 237 rue Cascades, Ville. lf

Ne jurez pas!

Flit détruit vite les moustiques

Vaporisez



FLIT

L'insecticide le plus vendu dans 121 pays

Intelligente coopération et votre habitude générosité. Envoyez donc vos malades à l'Hôpital Saint-Charles, et donnez votre appui, moral au moins, à cette oeuvre que nous désirons tous voir subsister. Union, sympathie, encouragement, charité, voilà ce que nous vous demandons pour le moment. Et comme évêque, qui sait tout le bien religieux et physique qui s'opère dans un hôpital, je promets les meilleures bénédictions de Dieu à tous ceux qui se dévouent au soutien de cette oeuvre éminemment religieuse et sociale.

F. Z. DECELES, évêque de St-Hyacinthe

Nous promettons selon nos espérances, et nous tenons selon nos craintes.

La Rochefoucauld.

Un homme du monde est celui qui a beaucoup d'esprit inutile. Vauvenargues.

Quand les corps sont efféminés, les âmes aussi s'efféminent. Xénophon.

Cartes d'Affaires

Téléphone, 429

Dr A. BEDARD

Chirurgien-Dentiste

HEURES DE BUREAU

9 hres. A. M. à 4 hres P.M.

Le soir par appointment
190, rue Girouard St-Hyacinthe.
12S.-1931.

Téléphone 595w

BOUCHARD & FRERE

Peintres Décorateurs

Tous travaux en peinture
Intérieur et Extérieur
Lettrage et Décoration

40, Rue Héloïse ST-HYACINTHE
jno

Téléphone Bell 680

LOUIS BERNARD

Entrepreneur Général

MACON, PLATRIER et BRIQUETEUR
A l'entreprise ou à la journée.
Spécialité: Ornements et Ornement d'Eglises. Travail au Stucco. — Ouvrage Garantit.
130, rue Laframboise St-Hyacinthe.
J. N. O.

Achetez vos bois
et charbon
chez

ST-PIERRE & LAROSE

Rue du Grand Tronc Tél 264

ST-HYACINTHE QUE.

1 an—5 déc. 1931

SERVICE DE VALET

Il vous en coûtera \$1.50 par mois et nous irons chercher vos habits une fois par semaine pour pressage et nettoyage.

Spécialité: Habits faits sur mesure à \$25.00

Nettoyage français \$1.25

WILFRID POULIOT

Tailleur

74, Rue Mondor ST-HYACINTHE
jno

MACHINE A SABLER

M'étant procuré une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement les personnes qui auraient des travaux de ce genre à faire exécuter de me les confier, assurant d'avance, une entière satisfaction.

E. A. GENDRON, 244 Cascades, ST-HYACINTHE.

J. N. O.

DEFENSE D'AVANCER

Je défends par les présentes à qui que ce soit d'avancer quoi que ce soit en mon nom sans un écrit signé de ma main. Je ne reconnaitrai aucune dette non spécialement autorisée sous ma signature.

Joseph FRIGON,

Sainte-Rosalie.

St-Hyacinthe, 19 juin, 1931.
19-26j—3-10jl

AVIS

CANADA.
PROVINCE DE QUEBEC.
DISTRICT DE ST-HYACINTHE
COUR SUPERIEURE

No. 1532
PHILOMENE PICARD, de la paroisse de St-Hugues, district de St-Hyacinthe, veuve de feu Pierre Proulx, de son vivant de la dite paroisse, dit district. Demandeur vs GEORGES PROULX, ci-devant de la paroisse de St-Hugues, district de St-Hyacinthe, aujourd'hui de la cité de Central Falls et du Rhode Island, des Etats Unis de l'Amérique du Nord. Défendeur.

Ordre est donné au défendeur de comparaître dans le délai d'un mois. St-Hyacinthe, 9 juillet 1931.

A. Delage

P. C. S.

LISEZ LE CLAIRO

LE CLAIRON

Journal Hebdomadaire publié à
St-Hyacinthe tous les vendredis
au No. 173 rue Girouard, par
L'Imprimerie Yamaska

ABONNEMENT

A St-Hyacinthe (livré à do-
micile) et aux Etats-Unis,
par année \$1.50
Ailleurs au Canada 1.00
3 Cts le Numéro

En vente chez MM. Edouard
Dupont, 106 rue Mondor et H.
Barré, 231, rue Cascades, mar-
chands de journaux.



Donné gratis avec le
THE ou CAFE
MIKADO

Chaque paquet de 1 lb. contient un
des articles suivants en semi porce-
laine:
1 tasse et une soucoupe,
1 assiette à soupe,
1 assiette à déjeuner,
8 tasses.
Meilleur que tout
autre thé ou café
du même prix.
GLOBE TEA Co.
MONTREAL

"GUÉRI DE
SA CALVITIE!"

M. W. Taylor, de Sydney Mines
Fait l'Éloge du
Liniment Minard

CHAUVE du front à l'occiput, à 55
ans, et maintenant fier de sa cheve-
lure nouvelle, grâce au Liniment Minard
— telle est l'intéressante expérience de
M. William Taylor, rue King, Sydney
Mines, N.-E.
Lisez ce que nous écrit M. Taylor:—
"Mes cheveux poussent fort bien
depuis que je me sers de Liniment
Minard. Etre guéri de sa calvitie est fort
agréable! A l'âge de 55 ans environ,
j'étais chauve du front à l'occiput. Je
me suis servi de Liniment Minard tous
les jours pendant deux ans—L'usage
persévérant du Liniment Minard pro-
duit de merveilleux résultats dans les
cas de calvitie."

Le Liniment Minard est hautement
recommandé contre la calvitie, la chute
des cheveux, les pellicules et autres
affections du cuir chevelu. Il stimule la
pousse des cheveux et leur donne le
lustre de la jeunesse et de la santé. Il
suffit de s'en frictionner le cuir chevelu
quatre fois par semaine. 82P

ABREGEZ
... LE LAVAGE

En évitant entièrement de passer
le linge au bleu et puis de le re-
tordre, vous réduisez les 6 opé-
rations du lavage à 4, et la besogne
s'abrége d'un tiers. De plus, sans
guère le frotter le linge vient
d'une blancheur éblouissante.
Voilà ce que font les Flocons
Mack's NO-RUB.

La paquet de 10c
luff pour 3 la-
vages et se paye
en économie de
savon.
3c.
MACK'S LAUNDRY
SPECIALTY CO.,
ALMONTE, CANADA

Lorsque les pâturages ont été a-
méliorés de cette manière on de-
vrait pouvoir bien maintenir leur
fertilité par une application annuel-
le de 100 à 200 livres de sulfate
d'ammoniaque, ou son équivalent,
dont une partie est appliquée très
tôt au printemps et le reste pen-
dant la dernière quinzaine de juin.
Tous les trois ou quatre ans, on
devrait faire une nouvelle applica-
tion d'engrais chimiques, contenant
du phosphore et de la potasse. Ce
système stimule la pousse de l'her-
be au printemps et la prolonge en
automne, et réduit beaucoup les
fraix d'hivernage. Disons enfin
pour conclure que les pâturages
traités avec des engrais chimiques
produisent une quantité abondante
d'herbe, qui est riche en protéine
lorsqu'elle est broutée à ras et qui
supprime la nécessité d'acheter des
grains coûteux.

J. H. Picard,
Ferme expérimentale fédérale,
Ste-Anne de la Pocatière

LIRE "LE CLAIRON" EST UNE
BONNE HABITUDE!!!

COLONNES AGRICOLES

BEURRE ET
FROMAGE

Chiffres imposants

Autorisée par l'honorable M. A-
délard Godbout ministre de l'Agricul-
ture, la section des Statistiques
du Service de l'Economie Rurale
publie un premier rapport sur la
production des fabriques de beur-
re et de fromage de la province.
Comme il s'agit d'une initiative
toute nouvelle, il est donc impos-
sible de faire des comparaisons en
parlant des productions, entre cel-
les de cette année et celles des an-
nées dernières. Voici la synthèse
de ce rapport.

Depuis le premier janvier, il a
été délivré 135,026 livres de gras
aux fabriques de fromage et 1,384-
241 aux fabriques de beurre. Les
premières ont fabriqué 385,175 li-
vres de fromage; les secondes 1-
661,369 livres de beurre.

En janvier, il a été délivré 74-
315 livres de gras aux fabriques de
fromage et 514,125 livres aux fa-
briques de beurre, et 217,428 de
fromage et 631,090 livres de beur-
re ont été fabriqués.

En février il a été délivré 26-
914 livres de gras dans les fabri-
ques de fromage et 276,558 livres
dans les fabriques de beurre; 74,106
livres de fromage et 338,859 livres
de beurre ont été fabriqués.

En mars, 33,793 livres de gras
ont été délivrées aux fabriques de
fromage. 593,558 livres de gras aux
fabriques de beurre; 93,643 livres
de fromage et 711,420 livres de
beurre ont été produits.

Le rendement moyen par cent li-
vres de gras a été de 296.6 pour le
fromage et de 122.7 pour le beurre
en janvier, de 275.9 pour le froma-
ge et 122.5 pour le beurre en février;
de 277.1 pour le fromage, de 119.8
pour le beurre en mars et de 285.2
pour le fromage et de 121.4 pour le
beurre dans les trois premiers mois
de l'année.

LABOUR D'ETE

Et l'expiration des mauvaises
herbes

Les méfaits des mauvaises her-
bes et le tort qu'elles causent aux
récoltes ont longtemps passé inap-
perçus; ce n'est que depuis peu de
temps que les cultivateurs se rendent
compte de leur importance et qu'ils
ont adopté des moyens scientifi-
ques de combattre ce fléau.

Depuis bien longtemps, les Fer-
mes expérimentales du Dominion
conduisent des expériences pour
connaître les meilleurs assolements
et les meilleures pratiques de cul-
ture en vue de la production des
récoltes. Elles ont étudié plus
spécialement en ces dernières
années l'effet de ces pratiques sur
l'extirpation des mauvaises herbes,
et elles ont constaté que celles là
mêmes qui favorisent le plus la vé-
gétation et le rendement de la ré-
colte détruisent aussi un grand
nombre des mauvaises herbes les
plus nuisibles.

A la Station expérimentale fé-
dérale de Lennoxville, on a démon-
tré que la labour du gazon en été,
suivi par des binages et des scarifi-
ages jusqu'en automne, aide beau-
coup à combattre les mauvaises
herbes, et spécialement les plantes
vivaces comme le chiendent. Une
expérience est en cours depuis huit
ans dans laquelle un gazon de mil,
dans un assolement de maïs, d'a-
voine, de trèfle, de mil et d'avoine,
est préparé de différentes façons
pour la récolte d'avoine qui doit
suivre; on a constaté que l'on peut
prévenir presque entièrement la
pousse du chiendent et de certaines
autres mauvaises herbes en labour-
ant le gazon en juillet et en culti-
vant environ tous les dix jours,
jusqu'à la gelée définitive d'automne,
tandis que le système qui con-
siste à ne labourer qu'une fois à
la fin de l'automne ou au commen-
cement du printemps, sans autres
façons culturales, à l'exception de
la préparation de la terre pour les
semences d'avoine, n'exerce à peu
près aucun effet sur les mauvaises
herbes. La récolte d'avoine est
suivie par le maïs, et l'on a trouvé
que le sarclage du maïs, sur les é-
tendues labourées pour l'avoine au
printemps et en automne, exige
quatre à cinq fois plus de temps
que sur terre labourée en été, parce
que les mauvaises herbes sont plus
nombreuses. Un deuxième labour
d'automne ou du billonnage de la
terre labourée à la fin de l'automne
ne paraît exercer aucun effet
bienfaisant.

Il semble donc que le moyen le
plus pratique de combattre le
chiendent est de labourer la terre,
aussitôt que la récolte est enlevée
en été et de la cultiver à interval-
les suffisants pour empêcher que
les mauvaises herbes ne se dévelop-
pent.

CHASSE-REINE

Pourquoi on s'en sert

Une colonie normale d'abeilles
ne contient qu'une reine; cette reine
est la seule femelle complète-
ment développée de la ruche et
c'est à elle qu'incombe la tâche de
la reproduction. Malgré son titre
royal, ce n'est pas elle qui gouver-
ne la colonie, il s'en faut de beau-
coup; en fait ce n'est ni plus ni
moins qu'une machine à pondre,
car une bonne reine produit de 500
à 3000 oeufs par jour pendant l'été.
Capricieuse comme il convient à
son sexe, elle reste rarement là où
elle devrait être, et il est difficile
de la trouver lorsqu'on le voudrait.
C'est pourquoi on se sert d'une chas-
se-reine aussi appelé "Garde-ma-
gasin". Pendant l'hiver la reine et
sa famille sont généralement rete-
nues dans un seul coffre de ruche
ou chambre. Quelques apiculteurs
en mettent deux, mais rarement
plus. Au printemps ces chambres
deviennent des "chambres" à cou-
vain où s'élèvent les nouvelles gé-
nérations d'abeilles. Pendant l'été
lorsque le nectar est abondant, il
est nécessaire d'ajouter de nouvelles
chambres (hausses) à la colonie
pour que les abeilles puissent avoir
suffisamment de place pour emma-
gasiner et mûrir le surplus de nec-
tar. Ces hausses ne sont destinées
qu'à l'usage des abeilles, et non pas
à celui de la reine, mais celle-ci,
poussée sans doute par la curiosité
explorer ces nouvelles chambres s'y
installe parfois, de sorte que l'api-
culteur y trouve souvent du cou-
vain au lieu de miel. Pour préve-
nir cet accident, on met sur la
chambre à couvain un chasse-reine,
appelé aussi garde-magasin, et toutes
les hausses qui sont destinées à
l'emmagasinement du miel sont
placées par-dessus ce chasse-reine.
Ce chasse-reine est généralement
fait d'un grillage assez fin pour que
la reine ne puisse passer à travers,
tandis que les butineuses, plus pe-
tites, peuvent très bien passer. On
n'emploie pas autant les chasse-rei-
nes dans la production du miel
en rayons que dans la production
du miel extrait, parce que les haus-
ses pour le miel à rayons sont tou-
jours munies d'amorces de cire gau-
frée et attirent beaucoup moins la
reine que les rayons bâtis em-
ployés pour le miel extrait, mais il
arrive cependant que la reine s'in-
troduise parfois dans les sections
et les ruine complètement. Il est
donc bon d'employer le chasse-
reine à son propre domaine.

C. B. Gooderham

LA GALE

Son traitement pour les pommes
de terre.

Le Service de la Botanique des
Fermes expérimentales fédérales
vient de publier le feuillet 134, N.
S. "Gale poudreuse et commune des
pommes de terre", le quatrième
d'une série d'études sur les maladies
des pommes de terre. Ce feuillet
contient une étude complète de la
nature de la maladie, le traitement
de la semence, et les assolements
et les traitements du sol qui sont
utiles pour son extirpation.

Voici un résumé des mesures in-
diquées pour prévenir la gale des
pommes de terre:

L'emploi exclusif de pommes de
terre de semences sans gale est le
facteur le plus important.

Aucune des variétés commer-
ciales de pommes de terre culti-
vées au Canada n'est suffisamment
résistante à la gale pour que l'on
puisse compter éviter la maladie.

La culture continue des pommes
de terre sur un même sol crée des
conditions qui favorisent le déve-
loppement de la gale.

Un système bien arrêté d'asso-
lement est essentiel afin de nettoyer
les sols qui sont infestés de la gale.
L'assolement ne devrait pas com-
prendre de bettraves à sucre ou
fourragères, des navets et des ru-
tabagas, parce que ces récoltes
portent les germes de la maladie
d'une saison à l'autre.

L'emploi d'engrais vert comme le
trèfle, la luzerne et d'autres légu-
mineuses, crée des conditions dans
le sol qui s'opposent au développe-
ment de la gale.

La gale se développe le plus rap-
idement lorsque la température du
sol est de 70 à 75° F.; elle dispa-
rait lorsque la température est
plus basse.

Les sols très humides s'oppo-
sent au développement de la mala-
die, les sols secs sont favorables à
son développement. Il faut donc ad-
apter des pratiques de culture qui
permettent au sol de retenir plus
d'eau.

Les sols acides s'opposent au dé-
veloppement de la gale, tandis que
les sols alcalins sont favorables à
son développement. La chaux, les
cendres de bois, la boue marine, le

bran de scie, les ripes de planeur
et le fumier d'étable frais ne doi-
vent pas être appliqués au sol sur
lequel on se propose de cultiver
des pommes de terre, à cause de
leur nature alcaline. Un bon engrais
chimique pour des sols infectés de
gale est celui qui se compose de
260 livres de nitrate de soude, 190
livres de sulfate d'ammoniaque,
750 livres de superphosphate et
400 livres de muriate de potasse, ce
qui équivaut à une tonne d'un mé-
lange 4-6-10.

Il ne faut pas donner aux bes-
taux des tubercules galeux, parce
que le germe de la gale peut passer
sans intact à travers la voie diges-
tive de ces animaux et contami-
ner le fumier qui peut ensuite être
employé sur les sols où l'on plan-
te des pommes de terre.

Le souffre employé à raison de
400 à 800 livres par acre est utile
pour prévenir la gale sur les sols
légers.

Le plâtre prévient assez bien la
gale sur sol lourd.

Lorsque le sol est à peu près
exempt de gale, le traitement de
la semence est utile pour détruire
les formes virulentes de la gale sur
les tubercules. Les traitements les
plus utiles et les plus économiques
pour le planteur ordinaire sont le
sublimé corrosif froid, le formal-
déhyde chaud et les substance mer-
curielles organiques.

Le meilleur moyen de prévenir
la gale est de combiner le traite-
ment de la semence avec les prati-
ques de culture destinées à corri-
ger les conditions du sol qui favori-
sent le développement de la gale,
et d'employer des pommes de terre
de semence certifiées extra No. 1,
qui sont relativement indemnes de
la maladie et suffisamment vi-
goureuses pour résister aux atta-
ques des germes de la maladie qui
se trouvent dans le sol.

Les remèdes indiqués pour la
gale commune s'appliquent dans
la plupart des cas à la gale pou-
dreuse.

Publié par le Service des Rensei-
gnements Bureau des Publications,
Ministère de l'Agriculture, Otta-
wa.

PROTECTION
DES POIS

Essai de contrôle des Maladies
dans la Gaspésie. — Lutte con-
tre le hanneton. — Désinfection
des semences, etc., etc.

L'industrie des pois verts dans
la Gaspésie a fait des progrès con-
sidérables depuis deux ans en une
région qui ignorait pratiquement
cette culture auparavant. Aujourd'hui,
les habitants de la péninsule
gaspésienne trouvent dans cette
culture une nouvelle source de re-
venus appréciables qui s'addition-
nent à ce qu'ils retirent de la cul-
ture en général, de la pêche, et des
autres exploitations collatérales
qu'ils pratiquent dans bien des
cas. Une sérieuse campagne d'é-
ducation fut conduite par le mini-
stère de l'Agriculture de Québec
pour démontrer les avantages et bé-
néfices de cette industrie. Mais un
fois le mouvement lancé, il s'a-
git de le soutenir et de faire en
sorte que les diverses maladies sus-
ceptibles d'attaquer les pois ne
viennent pas détruire le travail ac-
compli et décourager l'effort. Le
pois, pas plus que les autres plan-
tes, n'est exempt de certaines ma-
ladies, comme le mildiou, pour ne
citer que celle-ci.

Les pois verts récoltés dans la
Gaspésie se vendent à l'état frais
sur les marchés de New-York et de
Montréal, où ils jouissent de la fa-
veur des consommateurs. Il importe
donc de conserver ce marché et
de l'étendre même, en maintenant
en améliorant la qualité du pro-
duit livré. A cette fin, le ministère
de l'Agriculture a placé en perma-
nence pour la saison agricole, au
Cap d'Espoir, un pathologiste édu-
ard dans la personne de M. Edouard
Lavallée, qui surveille de près
huit parcelles d'expérience afin de
déterminer quels sont les facteurs
qui contribuent au développement
de ces maladies. La plus répandue,
est le mildiou, et l'autre est une
sorte de pourriture qui attaque les
feuilles et les gousses, mais dont le
caractère exact n'est pas encore é-
tabli. La surveillance dont elle est
actuellement l'objet permettra sous
peu d'en connaître la nature d'une
manière précise, et une fois ceci
trouvé, il sera relativement facile
d'appliquer le remède approprié.
Comme moyen de prévenir l'épi-
démie — il faut toujours mieux
prévenir que guérir — environ qua-
tre mille livres de semence de pois
ont été traitées et désinfectées les
printemps dernier au moyen d'un
composé mercurique appelé "Se-
mesan". Cette désinfection, en plus
d'éliminer plusieurs maladies, a
aussi pour effet de hâter la germi-
nation et d'assurer aux plantes une
plus grande vigueur.

La culture des pois verts dans la
Gaspésie fut commencée il y a qua-
tre ans, mais en ces deux dernières
années elle a pris une expansion
des plus encourageantes, qui laisse
bien augurer de l'avenir.

M. Georges Maheu, entomolo-
giste du ministère de l'Agriculture,
dont le service a la charge de com-
battre les maladies des plantes et
les insectes nuisibles, ajoute aux

notes qui précède d'intéressants dé-
tails sur le travail poursuivi dans
la région de Montréal pour com-
battre le puceron du pois destiné
aux conserveries.

"En 1930, dit-il, "un bon tiers
de la récolte des pois cultivés pour
fins de mise en conserve fut perdu,
par suite des ravages exercés par ce
puceron, ce qui représentera une
somme fort appréciable de moins
dans le gousset des producteurs. En
ce moment nous avons un entomo-
logue, M. P. Lagloire, qui se tient
sur les lieux et dirige des essais de
contrôle du puceron. Plusieurs mé-
thodes sont appliquées et celle qui
donnera les meilleurs effets sera a-
doptée et ensuite vulgarisée. Nous
sommes présentement à l'époque de
l'arrivée des pucerons, et des métho-
des que nous essayons nous choisis-
sons celle qui nous semblera être la
plus efficace comme aussi la moins
dispendieuse, car il ne faut pas per-
dre de vue que le coût de son appli-
cation doit être maintenu en bas
des pertes possibles. Si les dépenses
devaient être supérieures à la va-
leur des dommages, il vaudrait
autant laisser le puceron faire son
oeuvre. Dix parcelles d'expérience
sont en ce moment sous le contrôle
de M. P. Lagloire, et nous antici-
pons de fructueux résultats de son
travail."

PROTECTION
DES VERGERS

Observation des insectes et des ma-
ladies. — Pertes réduites dans
une forte proportion par l'arrosage.
— Région de Montréal.

Travail de vulgarisation

Annuellement les insectes et les
maladies prélèvent un tribut plus
ou moins lourd sur nos vergers qui,
on certaines parties de la province
de Québec, et principalement dans
la région de Montréal, couvrent une
superficie considérable. Dans le
but de vulgariser la pratique de
l'arrosage des pommiers pour com-
battre efficacement ces fléaux, le
service de l'Entomologie du mini-
stère de l'Agriculture de Québec
poursuit depuis le printemps des
observations afin de pouvoir dé-
terminer avec précision à quel mo-
ment l'arrosage est susceptible de
donner les meilleurs résultats, et
aussi de surveiller le développe-
ment des maladies pour être en mes-
sure de les combattre plus efficace-
ment. L'une de ces maladies, qui
cause le plus de ravages, est la
tavelure, ou tache produite sur
les pommes par l'humidité.

L'organisation créée par le ser-
vice de l'Entomologie couvre tou-
tes les zones fruitières de la pro-
vince. La plus importante, celle
de Montréal, est sous la direction
M. T. Godbout, tandis que M. O-
mer Caron surveille la zone de
Québec, et M. Georges Gauthier
celle du bas de Québec, ou région
de Ste-Anne de la Pocatière.

Déjà des résultats satisfaisants
ont été apportés par les précautions
prises depuis le printemps. En dé-
pit, notamment d'une saison pluvie-
use des plus propices au développe-
ment de la tavelure, plusieurs
vergers ont totalement échappé
aux atteintes de cette maladie.
L'an dernier, des pertes assez é-
levées étaient causées par cette
maladie et par divers insectes,
mais tout donne à croire qu'elles se-
ront de beaucoup diminuées cette
année. Ceux qui ont suivi les con-
seils prodigués par les représentants
du service de l'Entomologie, et
qui ont su prémunir leurs vergers
contre ces épidémies n'auront qu'à
se louer d'avoir suivi les ensei-
gnements donnés. Dans ces trois
districts, des avis d'arrosage sont
distribués aux producteurs, en ten-
nant compte des pronostics de la
température et des périodes d'acti-
vité des insectes et des maladies.
Chaque avis indique les matériaux
à utiliser pour préparer l'arrosage
approprié, dans quelle proportion
faire les mélanges, etc. C'est là
un service absolument gratuit et ef-
ficace, avec un certain caractère
technique, qui soutient avantageu-
sément l'oeuvre de vulgarisation
préparatoire.

L'ORGE

Pour les porcs à bacon et les boeufs

La production de l'orge a aug-
menté dans d'immenses proportions
en ces dernières années au Cana-
da, tandis que la demande pour
l'exportation cessait presque com-
plètement. Cette récolte qui s'a-
commodait d'une grande variété de
sols et de climats, qui résiste aux
maladies et aux fléaux (elle ne
est pas la pyrale du maïs) et
qui rapporte beaucoup, est éminem-
ment utile, au même degré que le
maïs dans certaines régions des
Etats-Unis. La région à maïs des
Etats-Unis est limitée, mais la ré-
gion de l'orge au Canada ne con-
naît pas de limites, et nous pouvons
nous attendre à avoir une abon-
dante d'orge dans quelques années.
C'est là une prévision encouragean-
te, ne serait-ce que pour démontrer
aux nourrisseurs canadiens que
nous pouvons nous passer du maïs
de l'Argentine et de l'Amérique.
Maintenant que l'orge ne s'ex-

**Des milles et des
milles de splendeur**
"LE CONTINENTAL LIMITED"
Informez-vous des
excursions de fin de
semaine à bas prix.
M-124P
CANADIEN NATIONAL

Passez par les
montagnes ma-
jestueuses du Ca-
nada quand vous
irez à la Côte. C'est
la route la plus pitto-
resque qu'emprunte le fa-
meux "Continental Limited",
le train d'acier muni de la radio.
Départ quotidien de la gare
Bonaventure, Montréal
à 11.15 p.m. (Heure solaire de l'est)
pour Minaki, Winnipeg, Edmonton, le Parc
National Jasper, Prince Rupert, Vancouver,
Victoria, Seattle. Il n'y a pas de train plus
moderne ou plus luxueux.
Pour plus amples renseignements,
s'adresser aux agents du C. N. R.

porte plus, la situation serait bien
pénible si nous n'avions au Canada
même les moyens de convertir cette
récolte en deux articles qui se ven-
dent régulièrement, c'est-à-dire le
bacon et le boeuf, des produits
pour lesquels il n'existe une de-
mande sur les marchés du pays
ainsi que sur les marchés d'exporta-
tion, si nous avons un surplus à
exporter. Il est très vrai que ces
produits ne rapportent plus les
gros prix qu'ils rapportaient autre-
fois, mais si l'on compare la va-
leur marchande de l'orge au prix
que l'on en tire lorsqu'on la donne
aux porcs et aux boeufs, on voit
que le meilleur moyen de sortir de
cet embarras est de nourrir les
porcs et les boeufs avec de l'orge.
Un fait dont nous pouvons nous
féliciter, c'est que l'orge convient
admirablement bien pour ces deux
catégories de bestiaux. On peut
l'employer en quantité limitée dans
la ration d'élevage des porcs et
pour une proportion d'au moins 50
pour cent dans la ration d'engrais-
sement; elle donne une qualité
tout-à-fait satisfaisante de bacon,
ce que l'on ne saurait dire avec le
même degré d'assurance pour le
maïs donné dans les mêmes quan-
tités. Quant aux boeufs d'engrais-
sement, l'orge est, sans aucun doute,
le meilleur de nos grains cultivés au
Canada. Bien équilibrée au moyen
de fourrages légumineux bon mar-
ché, cultivés au pays, l'orge peut
être employée dans n'importe quel
proportion dans la ration de
grain, jusqu'à 100 pour cent, et
elle donne d'excellents résultats. On
peut compter que la qualité du
boeuf vendu s'améliorera en pro-
portion de la quantité d'orge em-
ployée et cette meilleure qualité
aidera à ériger une nouvelle demande
pour les boeufs à l'avenir.

Pour plus amples renseignements
sur l'emploi de l'orge pour l'alimen-
tation des animaux, écrivez au
Bureau des Publications, Ministère
de l'Agriculture, Ottawa, pour de-
mander le feuillet No. 127, "L'em-
ploi de l'orge pour l'alimentation
des bestiaux" et le feuillet No.
128 "Grains cultivés au Canada
pour l'alimentation des volailles".

Geo. W. Muir,
Ferme expérimentale centrale,
Ottawa.

MALADIES
DES PLANTES

Recherches faites sur ce sujet pour
l'avantage du cultivateur
canadien

L'un des buts du programme de
recherches entrepris par les fer-
mes expérimentales fédérales est
de supprimer les pertes causées par
les maladies destructives qui s'at-
taquent aux récoltes de tous genres.
La production agricole souffre lors-
que ces recherches sont retardées ou
négligées, et cette négligence peut
causer la ruine de centaines de cul-
tivateurs. Une maladie qui anéan-
tit la récolte d'un cultivateur une
année, peut conduire à une
explosion épidémique l'année sui-
vante si l'on ne prend pas promp-
tement des mesures pour la maitri-
ser. On pourrait citer bien des ex-
emples frappants de ce fait, et le
cultivateur auquel on est venu en
aide n'ignore pas les immenses a-
vantages qui résultent pour lui-mê-
me, pour le groupement et le pays
tout entier des conseils simples,
opportuns, pratiques et des mesu-
res préventives promptement appli-
quées. Lorsqu'une épidémie mena-
ce et que l'on réussit à la prévenir
au moyen de mesures utiles, per-
sonne ne le sait en général. Il pa-
rait y avoir beaucoup moins de
gloire à prévenir une épidémie qu'à
l'enrayer lorsqu'elle a commencé à
causer des ravages, et cependant, il
est beaucoup plus économique de
prévenir que de guérir et l'on épa-
gne ainsi des milliers de dollars par

an aux contribuables canadiens.
On dit souvent que le secret du suc-
cès dans toutes les pratiques de
culture est d'abaisser les frais de
production. L'élimination des ma-
ladies est l'un des problèmes les
plus importants de l'agriculture,
qu'il s'agisse des maladies sur les
animaux ou sur les récoltes. Les
cultivateurs canadiens ont une det-
te de profonde reconnaissance en-
vers l'organisation des fermes ex-
périmentales, qui figure au premier
rang des institutions de ce genre et
à laquelle rendent hommage tous
ceux qui savent ce que signifient
les mots "expérimentation et re-
cherches" en agriculture.

Il a été démontré dans bien des
cas que l'on peut combattre les
maladies. Prenons, par exemple; le
cas du mildiou des pommes de ter-
re. Il y a bien des années, en 1848,
cette maladie a été l'une des causes
du manque de pommes de terre en
Irlande, qui a obligé des centaines
de familles Irlandaises à émigrer.
Aujourd'hui on peut très bien pré-
venir le mildiou, et à peu de frais.
Il en est de même de presque tou-
tes les maladies les plus communes
qui font leur apparition parmi nos
récoltes des champs ou des vergers.
Mais de nouvelles maladies se dé-
veloppent tous les ans, et il est né-
cessaire d'exercer une vigilance de
tous les instants pour les empê-
cher de causer des pertes. Les pa-
thologistes en végétaux, qui coopè-
rent avec les sélectionneurs de
plantes des fermes expérimentales,
cherchent à produire des espèces
de toutes les sortes de récoltes qui
soient résistantes aux maladies. Le
succès que l'on obtiendra dans ce-
te voie réduira encore le coût des
moyens répressifs. Nous aurons un
jour des grains réfractaires à la
rouille et au charbon, des pommes
et des poires résistantes à la ma-
ladie bactérienne, etc., etc. La lutte
contre les maladies a éparné au
cultivateur canadien d'immenses
sommes d'argent. Il s'agit mainte-
nant de réduire les frais de lutte en
produisant des variétés résistantes
et réfractaires, et par ce travail les
Services de recherches des fermes
expérimentales se mettent au pre-
mier rang dans le monde agricole.

H. T. Gussow,
Botaniste du Dominion.

PATURAGES

L'amélioration des pâturages au
moyen des engrais chimiques est
une question à l'ordre du jour et
qui attire beaucoup d'attention. Un
essai de ce genre, entrepris en 1927
à la Station expérimentale de Ste-
Anne de la Pocatière, a donné de
très bons résultats, spécialement
pour la remise en bon état de
vieux pâturages, non-cultivés.

Un champ qui ne portait guère
que des ronces et de l'agrostide a
été soumis à différents traitements.
Il a été divisé en trois parties,

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le progrès de l'Hygiène dans la Prov. de Québec

(Par l'honorable Athanase David)

Il y a quarante ans, un médecin de Montréal qui s'est taillé une brillante carrière dans l'exercice de sa profession et dans les affaires municipales suggéra au premier ministre de la Province de l'époque, que le temps était venu d'entreprendre une campagne pour la diffusion des notions élémentaires d'hygiène parmi notre population. Le premier ministre accéda à la demande du jeune médecin et mit à sa disposition la somme alors énorme de \$5,000. — lui recommandant de ne pas ébruiter la nouvelle, de crainte d'effrayer le public par une trop grande publicité. Tels furent les débuts du bureau d'hygiène provincial. Ils n'eurent rien de bien brillant, toutefois, le Dr Persillier Lachapelle s'entoura de compétences médicales, ouvrit un bureau à l'étage supérieur d'un immeuble, rue Saint-Gabriel, et déclancha le premier mouvement pour familiariser la population de cette province avec les règles élémentaires d'hygiène au foyer et du soin de la personne. Cette somme de \$5,000 fut par la suite inscrite au budget annuel, avec de légères augmentations de 1897 à 1920, jusqu'à ce qu'elle atteignit le montant de \$119,694 que l'on considérait un chiffre imposant pour des fins d'hygiène publique. Depuis 1920, on a tenté un effort plus considérable encore pour systématiser les services de santé dans la province. L'ancien Bureau a fait place à un ministère qui a pour but d'améliorer la santé des citoyens de cette province. Les résultats sont concluants, je crois, si l'on établit une comparaison entre les chiffres de l'année 1920 et ceux de 1930. Dans le dernier budget voté par la Législature, au cours de la première session de 1930, le montant affecté à la santé publique s'élevait à \$621,859. Cela indique un réveil de l'opinion publique qui se rend compte de la nécessité des méthodes préventives pour la conservation de la vie, de la santé, et il ne s'est pas élevé la moindre objection contre l'emploi de ces sommes considérables destinées aux fins d'hygiène.

Préjugés et routines

Il est important, je crois, que cette même population, qui montre tant d'intérêt, sache bien qu'une campagne de cette envergure ne se poursuit pas sans rencontrer des difficultés, puisque nous avons dû faire face aux préjugés courants. Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire au commencement de cette campagne: "Nos pères ne prenaient pas tant de soins et vécut très vieux." Combien de fois ne nous sommes-nous pas trouvés en face de ce que j'ai l'habitude de qualifier, et je n'ai pas changé d'opinion sur ce point, un reste de paganisme qui faisait dire aux parents et voisins, au décès d'un enfant: "Un autre petit ange". Il fallut aplanir ces objections et beaucoup d'autres encore, avant de commencer le véritable travail. Nous dirigeâmes notre attention sur deux points en particulier — la tuberculose et la mortalité infantile. Il n'y a aucune utilité à rappeler ici les ravages profonds que toutes deux firent dans le passé, ou de tenter d'indiquer l'effort requis pour les enrayer efficacement.

Dispensaires et cliniques

La province de Québec reste une contrée aux familles nombreuses. Son climat un peu rude en hiver, mais stimulant et fortifiant pour la race, est parfois cruel pour l'individu. Pour les hommes et les femmes qui ont l'habitude du travail au grand air, il semble qu'ils aient abondance d'air frais et de soleil et que ces deux agents de santé ne sont pas nécessaires au foyer. Par conséquent, le premier effort du gouvernement durant sa campagne — et celui de toutes les merveilleuses institutions qui ont été et demeurent ses collaborateurs — fut de lancer la campagne nécessaire à combattre les idées réactionnaires et démodées. Après avoir distribué des milliers de feuilles, de brochures, de fascicules, de photographies, etc., le véritable travail commença par l'entremise des dispensaires pour combattre la tuberculose, par les cliniques et les gouttes de lait. Ces dispensaires et cliniques où l'on traite les indigents ont été simplement des centres où l'on faisait subir les examens médicaux et des cellules d'éducation. Une fois que le patient avait subi l'examen médical on lui conseilla de consulter son médecin de famille, mais, même dans ce cas, il est suivi de près, au moyen des visites de l'infirmière visiteuse. En 1923, deux villes seulement de la Province de Québec possédaient de telles organisations et elles étaient indépendantes. Dans le Royal Edward Institute de Montréal et l'Institut

Bruchési, que l'on ne pourra jamais remercier convenablement du bon travail qu'ils accomplissent, pendant que ce genre de recherches étaient encore à l'état d'expérimentation, tous deux recevaient les patients depuis des années, sans qu'on leur ait accordé de secours officiels. Ces deux institutions recevaient des contributions volontaires et privées. Dans la Cité de Québec, la ligne contre la tuberculose avait ouvert un dispensaire. En ce qui concerne les gouttes de lait, ces deux villes en comptaient quelques-unes, mais elles étaient loin de répondre aux besoins, et il n'en existait nulle part ailleurs dans la province. Un octroi annuel de \$100,000 fut par conséquent mis à la disposition du service provincial d'hygiène pour une période de cinq ans. À l'expiration de ce terme, la Législature vota un montant annuel de \$75,000, pour l'établissement de dispensaires contre la tuberculose dans les diverses parties de la province et pour l'ouverture de gouttes de lait. En moins de trois ans, on ne comptait pas moins de 21 de ces dispensaires et cliniques, y compris ceux qui existaient déjà, à Montréal et à Québec. De 1925 à 1929, inclusivement 118,091 personnes subirent des examens dans les dispensaires.

Traitements et examens

Le nombre de traitements au rayon X est de 77,690, et le nombre des examens de la salive au microscope est de 20,139; les infirmières visiteuses firent 90,320 visites à domicile, chez des familles qui comptaient des sujets tuberculeux, donnant dans tous les cas les conseils requis pour éviter la contamination et pour la plus grande protection des autres membres de la famille. Les statistiques de 1930 indiquent une augmentation sensible du nombre de cas traités aux dispensaires et dans les cliniques. Je crois que nous sommes maintenant dans la bonne voie et notre ambition est d'obtenir des résultats tels, qu'ils permettront à la Province de Québec d'abaisser son taux de mortalité infantile, lui assurant la conservation de son actif le plus précieux — la population.

Unités sanitaires

En 1926, on fit une innovation dans le domaine de l'hygiène publique par la création d'unités sanitaires dans toute la province. Après la guerre, la Fondation Rockefeller ouvrit dans le département de Seine-et-Oise, en France, des unités semblables, avec beaucoup de succès. Comme il m'avait été donné de constater par moi-même de l'excellence de leur travail, j'en vins à la conclusion que l'expérience valait la peine d'être tentée dans la Province Québec. Une loi fut adoptée permettant la création de ces centres sanitaires dans les districts ruraux, avec le résultat que le travail progressa plus rapidement et cet organisme peut maintenant soutenir la comparaison de ceux qui existent dans n'importe quel pays. En moins de cinq ans, 29 comtés ruraux consentirent à s'imposer des taxes spéciales, au taux de deux, trois et quatre sous par \$1000, d'évaluation imposable, pour collaborer efficacement avec le gouvernement à l'établissement de ces centres sanitaires. Cette collaboration appuyée de la part du peuple lui-même permit d'ouvrir immédiatement vingt-trois unités, donnant du service dans vingt-neuf comtés. Pour ce faire une juste idée de l'importance de ces centres, il est nécessaire de citer quelques chiffres. La population totale de la Province de Québec est évaluée à 2,735,000. La population des cités et villes ayant leur organisation sanitaire propre est de 1,093,800, de sorte qu'il restait une population de 1,641,200, susceptible d'être organisée en vertu de ce système. La population actuellement dans les cadres des unités sanitaires, au 31 décembre 1930, est de 767,072, c'est-à-dire que 47 pour cent de la population susceptible de profiter du présent système est organisée, laissant une différence de 874,128 ou de 53 pour cent, qui sera organisée sous peu. Si on tient compte des demandes et des requêtes qui nous sont faites, tout nous porte à croire que, d'ici cinq ans, tous les districts ruraux de la Province de Québec seront complètement organisés. Je désire mentionner ici un fait qui ne manquera pas d'intéresser le public, — c'est que la grande majorité des préfets de comtés ruraux n'ont pas seulement accepté le principe de s'imposer une taxe spéciale pour la création de ces unités, mais qu'ils sont allés plus loin, faisant par la preuve d'un bel esprit public, en augmentant le taux de leur taxe.

Ce geste s'est accompli à notre connaissance, sans provoquer la moindre protestation, nulle part, dans les régions où le système est en vigueur. Ces organisations coûtent pour l'exercice 1929-1930 la somme de \$246,951.07 et les résultats obtenus sont tels que des hy-

giénistes viennent d'Europe, des États-Unis, de toutes les parties du Canada pour visiter ces unités, et nous devrions éprouver une certaine fierté à le dire. Le plus récent visiteur est le directeur du service d'hygiène de la Grèce.

Résultats

On désire peut-être savoir quels sont les résultats obtenus? Qu'ils me soit permis de les énumérer en citant les chiffres suivants. Dans le comté de Beauce, en 1926, la mortalité infantile était de 121.5 et en 1929, de 87.7 par 1000 naissances. Le taux de la mortalité pour les maladies contagieuses, en 1926, était de 84.4 et en 1929 de 55.3 par 100,000 de population. Dans le comté de Témiscouata, en 1926, la mortalité infantile était de 134.2 et en 1929 de 98.7. La mortalité pour les maladies contagieuses était en 1926, de 12.5, et en 1929 de 21.6. Dans le comté de Nicolet, en 1926, la mortalité infantile était de 176.6 et en 1929 de 117.2. Le taux des décès par les maladies contagieuses était de 59.0 en 1926 et de 19.8 en 1929. On pourrait citer des chiffres semblables pour tous les autres centres ruraux où l'on organise des unités sanitaires. Il m'est sans doute permis de citer en passant le fait qu'on distribue gratuitement, par l'entremise de ces centres, des sérums et des vaccins. Par exemple, au cours de notre campagne pour l'immunisation de l'enfance contre la diphtérie au moyen d'antitoxine, les unités sanitaires immunisèrent du 1er juin 1930 au 1er octobre dernier 36,000 enfants et cette campagne se poursuivra avec plus d'intensité au cours de la présente année.

Lutte contre la tuberculose

Quelque chose de tout à fait nouveau, je crois, au Canada était mis à l'essai dans la Province de Québec, en 1928. Un système fonctionnant actuellement en France, connu sous le nom de l'Oeuvre Grancher qui consiste à placer à la campagne, dans des familles en bonne santé, des enfants menacés de tuberculose si on ne les retire pas des milieux infectés. L'expérience prouve que si les enfants restent en contact avec des personnes atteintes de tuberculose, 60 pour cent d'entre eux vont contracter la maladie et que 40 de ces 60 pour cent succombent au fléau. D'autre part, les victimes de la tuberculose chez les enfants sortis de leur entourage malsain ne représentent qu'un pour cent. Il est par conséquent logique de conclure que, le plus il sera possible d'éloigner de ces enfants, avec le consentement des parents, du milieu où ils sont en danger, plus vite il sera possible aussi d'enrayer les ravages de la plus terrible maladie qui affecte la Province de Québec à l'heure actuelle. Cette oeuvre atteint un double but. En premier lieu, on livre la lutte à la tuberculose dans son Château-fort et, en second lieu, les enfants sortis de la ville et élevés sur la terre, comprenant qu'ils ont recouvré la vie à la campagne, garderont plus d'attachement pour le sol. Déjà plus de 100 enfants sont ainsi placés à la campagne dans des familles en bonne santé et dévouées.

Hôpitaux et institutions de charité

Jusqu'à présent nous nous sommes efforcés d'exposer très brièvement, en tenant compte de la complexité du travail, la part des oeuvres préventives. On ne pourrait pas non plus s'attendre, et l'on ne s'attend pas, à ce qu'une campagne, si sérieuse et si intense soit-elle, fasse disparaître complètement tous les maux et toutes les maladies, et il nous faut encore penser à ceux qui sont affligés et dont l'état réclame des soins dans les hôpitaux et autres institutions. En 1920, les institutions charitables et philanthropiques de la Province de Québec reçurent du gouvernement la somme de \$78,000. Au cours de l'année fiscale 1929-30, en vertu de la loi de l'Assistance Publique, les institutions de toute sorte se partagèrent \$2,738,608.70. Au cours des neuf années où cette loi fut en opération \$13,270,761.70 furent distribués dans cette province. Les intérêts et le fonds d'amortissement pour rencontrer les obligations des institutions construites depuis 1924 s'élevaient au cours du dernier exercice financier à \$417,104.88, ce qui représente la contribution du gouvernement pour la construction d'institutions évaluées à plus de \$12,000,000 et ouvertes aux malades, aux indigents et aux vieillards.

Ces faits convaincront, je crois, la population de la Province de Québec que le gouvernement s'est bien pénétré de la vérité politique tout aussi bien qu'économique de cette parole de Disraeli, — souvent répétée, mais qu'on ne répète jamais trop — à savoir "que la première pensée des hommes d'état doit être pour la santé publique." Nous allons, par conséquent, continuer notre travail, dans l'espoir que ceux que nous représentons comprendront que nous nous efforçons de faire notre devoir. Mais, en même temps, qu'il soit permis de rappeler à la population de la Province de Québec toute entière que seule la coopération sincère et intelligente de tous les citoyens peut aider à mener à bonne fin, une entreprise d'un tel envergure.

L'HERITAGE LAISSE A M. BENNETT

Il ne s'agit pas de l'héritage de la maison Eddy, mais de celui qu'a légué le gouvernement King au régime Bennett. Depuis le début de cette longue session, où députés et journalistes sont menacés de mourir de chagrin, le premier ministre répond à la plupart des critiques faites contre son administration: "C'est un héritage de l'ancien régime."

Cette façon de rejeter tous les péchés d'Israël sur des précédents, n'a rien de bien chevaleresque. Mais elle est fautive du tout au tout, le chef de l'opposition, harassé d'entendre répéter cette affirmation enfantine, a résolu, dans son dernier discours, de donner le coup de mort à la légende.

Aussi avons-nous moins entendu en ces derniers jours, le refrain trop facile et trop enfantin de M. Bennett. Celui-ci commence à comprendre qu'il lui faut prendre conscience de ses propres responsabilités et cesser ce petit jeu qui consiste à dire sans cesse que "c'est la faute à Papineau".

Le réquisitoire dressé par M. King, en commentaire de cette chanson tory, mérite d'être relevé en partie. Le premier ministre, disait en substance le chef de l'opposition, veut savoir quel héritage lui a laissé le gouvernement libéral. Allons aux faits:

La dernière année du régime conservateur, en 1920-21, la dette publique fut accrue de 92 millions, et s'élevait au total de \$2,522,135,802. La dernière année du régime libéral, en 1929-30, le déficit de 92 millions était changé en un surplus de 45 millions, et la dette ne s'élevait plus qu'à \$2,177,763,959. En d'autres termes, on l'avait diminuée de plus de \$244,000,000.

En 1913-14, le gouvernement bleu du temps faisait face à un déficit de \$21,000,000. On passe sous silence les désastres financiers du temps de guerre. Mais, six ans après on reprenait un déficit de paix, un déficit de \$92,000,000. En un mot, durant les huit dernières années du gouvernement du temps, en retranchant les années de mobilisation et de démobilisation, les déficits accumulés des bleus s'élevaient à \$216,000,000. Tel est l'héritage laissé aux libéraux en 1921.

Le total des surplus accumulés, durant la durée d'office du gouvernement King, s'éleva à la somme de \$273,000,000. On a en même temps diminué la dette canadienne et on a fait, aux taxes diverses, des amputations s'élevant à \$118,000,000. Durant cette période, on a accru les exemptions à la taxe du revenu, on réduisit la taxe des ventes de 6 à 1 pour cent, on rétablit le timbre à deux cents sur les lettres, on supprima les timbres désagréables sur les petits chèques et certains télégrammes, les taxes sur les reçus et une foule d'autres obligations onéreuses ou nuisibles.

La somme des impôts indirects, enlevés aux consommateurs, par la suppression de multiples droits d'importation inutiles, est plus formidable encore. Et cette diminution de droits douaniers eut pour effet d'accroître sensiblement notre commerce extérieur. Nos échanges commerciaux, en 1929-30, dernière année précédant la crise universelle, s'élevaient à la somme de \$2,400,000,000, soit environ le double de ce qu'ils étaient en 1921-22. La production manufacturière, qui n'était que de \$2,482,000,000 en 1922, s'accroissait à \$3,769,000,000 en 1928, par suite de l'activité grandissante de notre commerce extérieur et de nos exportations.

Tel est l'héritage que laissait au gouvernement Bennett, en 1931, l'administration King. Il convenait de rappeler ces faits, alors que le ban et l'arrière-ban du parti bleu, affolés par l'aggravation des conditions économiques du pays, cherchent de nouveau à faire croire au peuple que nous souffrons des vestiges des gouvernements d'hier. Jamais aucun gouvernement, depuis la confédération, n'eut un aussi beau record que celui des libéraux. La politique suivie en ce temps-là fut tout à fait conforme aux conditions et cadra parfaitement avec les besoins de l'heure. Il fallait un cataclysme financier dans le monde entier pour entraîner momentanément l'oeuvre commencée dès 1922 et continuée sans répit jusqu'à la défaite libérale de juillet dernier.

Mais le peuple, qui n'avait pas eu le temps de voir clair dans les causes de la grande crise, s'est découragé assez vite pour oublier un temps les patients et pratiques efforts de ses chefs et se tourner vers d'autres thèses. L'expérience est maintenant faite: les gérants universels nous remettent en face de nouvelles dettes, de nouveaux déficits, de nouvelles taxes, de nouvelles misères, de nouveaux châtiments et de nouvelles extravagances.

De tout ce qu'on avait promis en bonheur au peuple, durant l'été de 1930, il s'est rien accompli. Seuls les avertissements que les libéraux donnaient alors à l'électorat se sont réalisés à la lettre. Nul doute que la leçon portera ses fruits.

L'UTILITE DES CONGRES

D'année en année, le nombre des congrès augmente, chaque association tient à le savoir le sien, quelles en sont les raisons?

Elles sont nombreuses, elles diffèrent de caractère, que dire encore, mais au fond, tous les Congrès ne visent qu'un seul but, réunir la plupart des membres d'une même association, tous s'il était possible, pour discuter dans le calme tous les intérêts communs, matériels et moraux, qui font l'objet principal de leur organisation.

Ces membres, une fois réunis, apprennent à mieux se connaître, à s'estimer davantage, à aimer de plus en plus leur association et à apprendre ainsi à la défendre en toutes circonstances, contre les attaques possibles, d'où qu'elles viennent.

N'est-ce pas là des raisons suffisantes pour expliquer la nécessité d'un Congrès? Cependant, pour assurer le succès le plus complet, il est indispensable que chaque membre y assistant, s'y présente avec le meilleur esprit d'amour et de fraternité, afin qu'aucune discussion acerbe ne se produise au cours des débats nécessaires à l'éducation de la masse.

Un véritable Congrès représente une sincère union, une parfaite entente, cela ne veut pas dire que toute discussion doit en être exclue, loin de là, mais que cette discussion soit conduite de façon à être utile et instructive pour la masse, afin de ne pas devenir une cause de scission entre les membres intéressés d'une même famille sociale.

Il ne faut jamais perdre de vue que toute association a des adversaires qui surveillent ses actes, l'Eglise Catholique, la plus grande de toutes, n'a-t-elle pas les siens? comment pourrait-il en être autrement pour les autres, infiniment petites à ses côtés?

L'Assemblée générale du Bureau de Direction de l'U. C. C. a décidé à l'unanimité que le Congrès de l'U. C. C. sera tenu à Montréal, les 11 et 12 novembre prochain; la date n'a pas varié avec les précédentes; elle est considérée comme la plus propice, les travaux des champs sont finis, c'est le moment choisi pour tirer profit de la récolte.

Que pouvons-nous souhaiter pour la réussite parfaite de ce Congrès sinon que la semence jetée dans "La Terre de Chez Nous" donne une belle récolte aux cultivateurs de chez nous.

Que faut-il pour cela, sinon que chacun de nos membres s'intéresse au succès de la cause commune, y travaille de tout coeur, sans arrière-pensée et qu'il apporte sa pierre à l'édifice commun, non pas comme certains le font dans certaines unions, pour en briser les vitres, mais pour le consolider et l'agrandir afin d'embellir notre oeuvre.

Cette oeuvre, qui s'appelle l'U. C. C. est celle de tous les cultivateurs, nous sommes assurés d'avance que tous en sont fiers et que nul d'entre eux, ne voudrait qu'on y touche avec une mauvaise intention.

L'union parfaite est l'assurance du succès, que personne ne l'oublie.

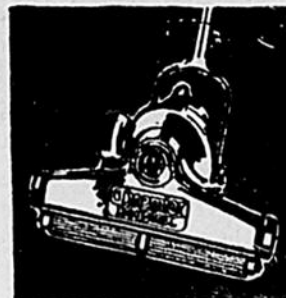
Vive l'U. C. C. (R. M. P.)

L'Action Catholique et M. Laurent Barré

M. Laurent Barré, "expert en agriculture..." si l'on en peut juger par ses innombrables activités politiques et ses romans", selon notre ami Jean Pie, admettait sous sa propre signature, tout récemment, que le gouvernement... provincial — enfin! — a résolu de faire quelque chose qui soit réellement dans l'intérêt de l'agriculture: il "entend aider les cultivateurs employant des engrais chimiques." (Voir: "Une bonne mesure", dans le BULLETIN DE L'AGRICULTEURS, édition du 18 juin dernier.) Quant au colon, M. Tascheureau continue à l'ignorer, suivant le même M. Barré. Celui-ci voudra-t-il contredire au témoignage rendu au gouvernement provincial à ce sujet par M. Eugène l'Heureux, ci-devant du PROGRES DU SAGUENAY, dans l'ACTION CATHOLIQUE et que voici: Sur la terre on ne s'enrichit pas toujours, mais on est certain d'y faire sa vie, surtout si on a l'esprit orienté vers le travail et le progrès. Même quand les échanges commerciaux sont bloqués par un détraquement quelconque de l'organisme économique, le cultivateur actif et intelligent tire de son sol de quoi se nourrir, se vêtir, se chauffer, etc.; autant de problèmes troublants pour les chômeurs de nos villes.

Voilà une chose qui a été parfaitement comprise, dans la région du Saguenay, en ces derniers temps, par une petite élite d'abord, puis par un grand nombre de chefs de famille mis à pied par l'industrie en panne. Il a surgi de ce côté-ci un mouvement des plus salutaires de notre époque. Une ancienne société de colonisation a été remise en activité, des centaines d'ouvriers fatigués du chômage et de la dépendance publique se sont inscrits

MOINS DE TEMPS ET PLUS DE FACILITE pour le nettoyage



Offre spéciale GRATUITE d'un polissoir à parquet

Une unité complète de nettoyage "Premier" est un placement qui vous rapportera des dividendes exceptionnels en diminuant le temps affecté au nettoyage ménager et en le facilitant, pendant de nombreuses années... et voici une occasion exceptionnelle de se procurer une de ces unités.

Avec cette offre, valable pour un temps limité, si vous achetez une balayeuse électrique "Premier Duplex" ou un "Premier Junior", avec un "Spic-Span", vous aurez GRATUITEMENT, un polissoir à parquet "Premier", au moteur.

Ces accessoires constituent la seule unité de nettoyage réellement complète. Ils peuvent atteindre tous les coins de la maison et aussi, répandre des senteurs qui chassent les mites et les odeurs de cuisine.

Achetez-en un, pendant que cette offre est valable.

TEMPS LIMITE Prix Spéciaux

Unité "Premier Duplex" (comprend "Premier Duplex", "Premier Spic-Span" et GRATUITEMENT, polissoir à parquet) \$89.00

Unité "Premier Junior" (comprend "Premier Junior", "Premier Spic-Span" et GRATUITEMENT, polissoir à parquet) \$64.00

Chaque unité peut être achetée sur budget \$5.00 comptant, la balance par versements mensuels égaux et en plus, une charge de service équitable.

Si vous possédez un "Spic-Span Premier" et que vous achetez une balayeuse électrique "Premier Duplex" ou "Premier Junior", de nous, pendant cette vente, vous recevrez un polissoir à parquet GRATUITEMENT.



Southern Canada Power Company Limited

"Appartenant à ceux qu'elle sert"

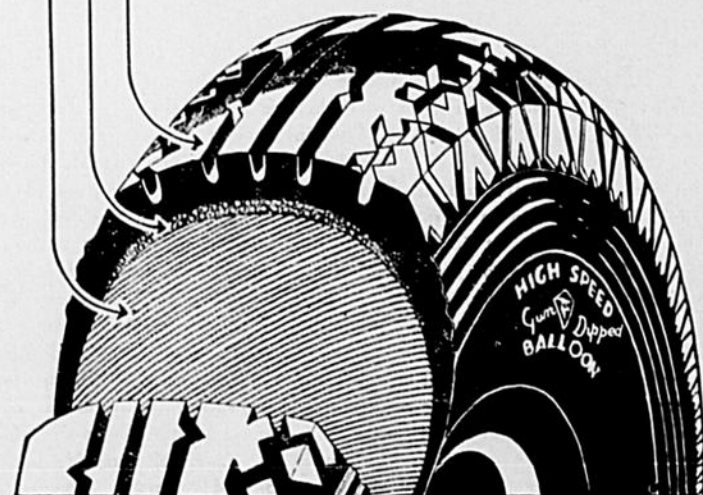
TROIS BONNES RAISONS POUR ACHETER LES

Dneus Firestone HI-SPEED

1 La structure cordée imbibée de caoutchouc donne de 25 à 40% de plus longue durée.

2 Le Nouveau Double-Brisant-Cordé donne une plus grande protection contre les éclatements et les crevaisons.

3 La semelle scientifiquement dessinée donne une plus grande sûreté, une plus grande souplesse et un plus long millage.



Les pneus Hi-Speed ne coûtent pas plus cher que les pneus ordinaires. Achetez aujourd'hui même votre nécessaire de pneus. Voyez le plus proche marchand FIRESTONE. Il vous servira mieux que quiconque et vous fera économiser.

comme colons toute une organisation pour placer et aider de différentes manières ces vaillants citoyens.

NOUS SOMMES HEUREUX DE DIRE ICI QUE LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL, A COMPRIS DES LE DEBUT LA NECESSITE DE SECONDER CE MOUVEMENT ET S'EST ENGAGE A LUI FOURNIR DE GENEREUX OCTROIS.

Bravo! bravo! Le plus vite et le plus loin notre Gouvernement s'a-

vancera dans cette voie le mieux il méritera de la Province. Et pourquoi l'initiative du Saguenay ne se répéterait-elle pas ailleurs? Tous les colons ne persévéreront pas, c'est possible, c'est certain; une partie de ces octrois n'atteindront pas leur but, s'est sûr; mais ce que l'on aura gagné ainsi augmentera d'autant notre actif national et d'ailleurs il n'y a certes pas de plus beau risque à courir que celui-là avec l'argent public.

OU SONT ALLES LES HUIT MILLE DOLLARS DE LA VILLE

Suite de la page 1

Mme Emma Leclerc, demeurant en la cité de Saint-Hyacinthe, veuve de M. Théodore Hallé, en son vivant entrepreneur du même lieu; Laquelle, conformément à sa déclaration reçue en brevet devant le notaire soussigné, ce jour, demandant la nomination d'un curateur à la substitution créée par le testament du dit feu M. Théodore Hallé reçu par Mre A. Jodoin, N. P. le deux mai, mil neuf cent onze; A fait comparaître devant le notaire soussigné les personnes suivantes: M. J. Ernest Hallé, entrepreneur de la cité de Saint-Hyacinthe, l'un des appelés; Mme Caroline Beaugard, du même lieu, épouse du dit J. Ernest Hallé; M. Auguste Hallé, épicière, du même lieu, l'un des appelés; M. Emmanuel Hallé, peintre du même lieu, l'un des appelés; M. Paul Beaugard, machiniste du même lieu, beau-frère de l'un des appelés; Mme Eva Sénécal, épouse du dit Paul Beaugard, belle-sœur de l'un des appelés; et les parents ci-dessus nommés, ici présents, après avoir prêté serment devant le notaire soussigné, et avoir eu lecture de la déclaration de la comparante, ont tous été d'avis que le dit M. Paul Beaugard fut nommé le curateur à cette substitution; puis le dit Paul Beaugard ici présent a accepté cette charge et promis sous serment prêté devant le notaire soussigné, de remplir les devoirs de sa charge. Fait et passé en brevet à St-Hyacinthe; et les parties ont signé les présentes avec nous, notaire, lecture faite. (Signé) Dame Emma Leclerc Hallé, Paul Beaugard, Aug. Hallé, Emmanuel Hallé, Dame Eva Sénécal, J. E. Hallé, Dame C. Beaugard Hallé, Henri Morin, notaire.

Province de Québec, District de Saint-Hyacinthe, Cour Supérieure. Je soussigné Protonotaire de la Cour Supérieure dans et pour le district de St-Hyacinthe, après avoir examiné la requête de Dame Emma Leclerc Hallé, l'avis donné par les membres du Conseil de Famille de feu Théodore Hallé; Vu l'article 1340 du Code de procédure civile, les procédures faites et les pièces produites en conformité de cet article et des articles auxquels il est référé; Déclare Homologuer et par les présentes, Homologue le dit avis suivant sa forme et teneur, et en conséquence, Nomme et Appointe Paul Beaugard, curateur à la substitution créée par le testament du dit Théodore Hallé. St-Hyacinthe, le 6 juin, 1931. (Signé) A. Delage, Protonotaire de la Cour Supérieure. Vraie copie. A. Delage, Protonotaire de la Cour Supérieure.

Bureau d'Enregistrement, Comté de Saint-Hyacinthe.

Nous soussignés certifions qu'une copie semblable en tout à celle-ci a été enregistrée et transcrite à notre bureau au Reg. B. Vol. 91 Fol. 795 sous le No. 78241 le 10 de juin, mil neuf cent trente et un, à dix heures A. M. Saint-Hyacinthe, le 9 juillet, 1931.

(Signé) Beaudet et Hébert,
Beaudet et Hébert

AUTORISATION DE VENDRE

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, Cour Supérieure. Je soussigné, Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, après avoir examiné la requête de Dame Emma Leclerc, veuve de feu Théodore Hallé, en son vivant entrepreneur de la cité de St-Hyacinthe, et de Paul Beaugard, curateur à la substitution créée par le testament du dit feu Théodore Hallé; Vu les articles 1341 à 1361 inclusivement du Code de procédures civiles, les procédures faites et les pièces produites en conformité de ces articles; Vu également l'article 953a du Code Civil et l'avantage qu'il y a pour les grevés et les appelés à la dite substitution à ce que les biens ci-dessous mentionnés soient définitivement aliénés; Déclarons autoriser le dit Paul Beaugard en sa qualité de curateur à la dite substitution, à vendre, conjointement avec le co-propriétaire majeur, l'immeuble suivant, savoir: Toute cette étendue de terrain comprise entre la rue Lajemmerais, ancienne rue de l'Hôpital, au front, à la profondeur par les terrains de L. P. Morin & Fils, Engr. d'un côté, de la rue Morisson et de l'autre, le terrain du chemin de fer national du Canada, comprenant les subdivisions Nos: 14, 13, 11, 9, 7, 4, du lot originaire No. 703, et 5 de la subdivision du lot originaire No. 702 des plan et livre de renvoi officiels de la cité de Saint-Hyacinthe; Toute la partie du dit terrain réservé pour la rue Lajemmerais (Ancienne rue de l'Hôpital) entre la rue Morisson et le dit chemin de fer, maintenant connu et désigné comme étant la subdivision No. Un du lot originaire No. 703, et la subdivision No. quatre du lot originaire No. sept cent deux (702-4) des plan et livre de renvoi officiels de la dite cité. Et ordonnons que la dite vente soit faite en justice, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur enchères reçues publiquement par Henri Morin, notaire, de la cité de St-Hyacinthe, que nous commettons à cette fin ET QUI PRENDRA COMME MISE A PRIX LA SOMME DE \$2,000.00 ETANT LA VALEUR DU DIT IMMEUBLE D'APRES LE RAPPORT DES EXPERTS NOMMES SUIVANT LA LOI, et après que les lieux, jour et heure de la dite vente auront été annoncés suivant la loi; Ordonnons également que la partie du dit prix de vente revenant à la dite substitution soit payée au comptant et qu'il en soit fait emploi à l'achat d'obligations de la Commission Scolaire de la Cité de St-Hyacinthe, St-Hyacinthe, le huit juin, mil neuf cent trente-et-un. (Signé) J. C. Walsh, Juge de la Cour Supérieure. Vraie Copie. A. Delage, Protonotaire de la Cour Supérieure.

Bureau d'Enregistrement,
Comté de St-Hyacinthe.

Nous soussignés certifions qu'une copie semblable en tout à celle-ci a été enregistrée et transcrite à notre bureau au Reg. B. Vol. 92 Fol. 29 sous le No. 78267 le trois de juillet mil neuf cent trente-et-un, à neuf heures, A. M. St-Hyacinthe, le 9 juillet, 1931.

(Signé) Beaudet et Hébert,
Régistrateur

VENTE

L'An mil neuf cent trente et un, le vingt-neuf juin. Devant Nous soussigné, Henri Morin, Notaire Public pour la province de Québec, résidant et pratiquant en la cité et district de St-Hyacinthe. Ont comparu: Madame Emma Leclerc, demeurant en la cité de St-Hyacinthe, veuve de M. Théodore Hallé, en son vivant entrepreneur du même lieu, agissant aux présentes tant en son nom personnel qu'en sa qualité de seule grevée de la substitution créée par le testament de son dit époux défunt aux termes et en vertu de son testament reçu devant Mre A. Jodoin, notaire, le deux mai, mil neuf cent onze enregistré à St-Hyacinthe sous le No. 72038; Monsieur Paul Beaugard, mécanicien du même lieu, agissant aux présentes en sa qualité de curateur de la dite substitution dûment élu à cette charge suivant acte de curatelle homologué par le Tribunal de la Cour Supérieure du District de St-Hyacinthe, en date du six juin écoulé (1931) enregistré à St-Hyacinthe sous le No. 78241. Tous deux dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une ordonnance d'autorisation à vendre rendue par l'Honorable J. C. Walsh l'un des Juges de la Cour Supérieure siégeant pour le district de Saint-Hyacinthe, le 8 juin courant (1931) enregistrée à St-Hyacinthe sous le No. 78267. Lesquels disent et déclarent: Que conformément à la dite ordonnance et à la loi, un avis public de la dite vente portant la date du onze juin, mil neuf cent trente et un, fut publié en français et en anglais dans "Le Clairon", journal publié en la cité de St-Hyacinthe, dans son édition du douze juin mil neuf cent trente et un, ainsi qu'il appert d'un exemplaire de cette édition annexé à la minute des présentes; Que conformément au dit avis et après avoir suivi toutes les formalités prescrites par la loi et la dite ordonnance, le lundi vingt-neuf juin, mil neuf cent trente-et-un à dix heures du matin, en la cité de St-Hyacinthe, au bureau du notaire soussigné, 159 rue Girouard, les comparants ont fait offrir à l'enchère publique, en présence du dit curateur par le ministère du notaire soussigné spécialement commis à cette fin par la dite ordonnance, l'immeuble ci-après désigné et que là et alors cet immeuble fut adjugé aux conditions énoncées au cahier des charges ci-annexé, à M. J. Ernest Hallé, entrepreneur demeurant en la cité de Saint-Hyacinthe étant le plus offrant et dernier enchérisseur, pour et moyennant le prix de deux mille dollars (\$2,000.00). Et maintenant par ces présentes, les dits comparants es-qualités respectives, sous l'autorité de la dite ordonnance, vendent avec garantie le droit et comme clair et libre de tout privilège, hypothèque ou droit réel quelconque, au dit M. J. Ernest Hallé, présent et acceptant acquéreur pour lui et ses ayants-droits à l'avenir, l'immeuble qui a fait l'objet de la dite adjudication et qui est désigné comme suit: Désignation. Un terrain situé en la cité de St-Hyacinthe, connu et désigné comme étant les subdivisions numéros, un, quatre, sept, neuf,

LETTRÉS QUE NOUS RECEVONS

Suite de la page 1

tructeurs il n'y aurait pas de progrès en agriculture.

Je pose encore une fois la question à M. Barré: Où allez-vous prendre vos professeurs pour vos écoles paroissiales?

L'Hon. M. A. Godbout, ministre provincial de l'Agriculture, comprend la nécessité des écoles d'agriculture telles que les grands collèges de Ste-Anne de la Pocatière, de MacDonald, d'Okla, de Rimouski. C'est pourquoi il a fait voter \$100,000 à la dernière session pour la construction d'une autre école du genre à Ste-Martine. Il prouve donc, qu'il est nécessaire de former des professeurs avant de construire des écoles paroissiales.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nos adversaires veulent commencer par le haut de l'échelle. Mais quand le temps est venu pour eux d'accomplir leur plan et leurs promesses, ils sont obligés de se servir de tactiques déloyales comme le fait le gouvernement fédéral à l'heure actuelle.

Dans un autre discours prononcé à Drummondville, M. Laurent Barré a dit que les jeunes agriculteurs n'avaient rien autre chose pour s'instruire que la porte de la grange. Je suis fils de cultivateur, je cultive la terre moi-même et depuis l'âge de 14 ans je m'instruis en me servant des multiples moyens que j'ai à ma disposition: cours abrégés d'agriculture, cours à domicile donnés par les écoles d'agriculture de Ste-Anne de la Pocatière et d'Okla, conférences données par des experts en agriculture et agronomes, etc. etc. Je demande à M. Laurent Barré s'il considère tout cela comme des portes de granges.

A vous maintenant, lecteurs, de juger si le programme de M. Godbout ne nous est pas plus favorable que le PLAN BARRE.

C. E. HEBERT

PRESENTATION

(De notre correspondant)

Samedi le 4 juillet a été baptisé Marie-Yvonne-Rita, fille de M. et de Mme Emile Bouvier. Le parrain et la marraine ont été M. et Mme Albany Frédet. La porteuze était Mme Désiré St-Germain. Nos félicitations.

Ces jours derniers M. et Mme Honoré Millette ainsi que leur jeune fille Pauline, étaient de passage à Montréal chez M. Orice St-Jean. Ils sont revenus enchantés de leur voyage.

Mlle Juliette Desmarais est en vacance chez son oncle M. Hormidas Messier, de St-Hyacinthe.

Mlle Ethelise Gauvin est partie pour Montréal pour quelques semaines où elle est allée travailler.

Dimanche dernier M. et Mme Donald Desmarais et leurs enfants étaient en visite chez M. Joseph Bernard.

onze, treize, et quatorze, du lot originaire numéro sept cent trois (Nos: 703-1, 4, 7, 9, 11, 13, & 14) et les subdivisions numéros quatre & cinq du lot originaire numéro sept cent deux (Nos: 702-4 & 5) des plan et livre de renvoi officiels de la dite cité, sans bâtisse; Lequel terrain est borné du côté sud-est par celui du chemin de fer national du Canada, du côté nord-ouest par celui de la rue Morisson et partie par le lot No. 703-5 du dit cadastre, du côté nord-est par le terrain appartenant autrefois à L. P. Morin & Fils, Engr., et du côté sud-ouest par les lots nos: 703-12, 10, 8, 6, 3, & 702-3 du dit cadastre; les subdivisions nos. 703-1 & 702-4, d'après les dits plan et livre de renvoi officiels avaient été autrefois réservées pour l'ouverture de la rue Lajemmerais (ancienne rue de l'Hôpital) qui n'a jamais été faite. Tel que le tout se trouve aujourd'hui avec toutes les servitudes actives et passives y attachées que l'acquéreur déclare bien connaître et sans réserve par le vendeur. Origine de propriété. Le dit feu M. Théodore Hallé avait acquis le dit immeuble durant la communauté de biens qui existait entre lui et son épouse des Soeurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, en vertu d'une vente reçue devant Mre J. L. Cormier, notaire, le dix février mil neuf cent quatre, enregistrée à St-Hyacinthe, sous le No. 47186. Possession. L'Acquéreur prend immédiatement possession du dit immeuble et en jouira et disposera à compter d'aujourd'hui en pleine propriété, les vendeurs se démettant en sa faveur au moyen des présentes de tous les droits qu'ils y ont. Charges et Conditions. Cette vente est ainsi faite à la charge par l'acquéreur de payer et acquitter les taxes scolaires et municipales et autres impositions foncières qui écherront à l'avenir sur le dit immeuble. PRIX. CETTE VENTE EST EN OUTRE FAITE POUR ET MOYENNANT LE PRIX DE DEUX MILLE DOLLARS (\$2,000.00) QUI FUT PAYE AU COMPTANT COMME SUIT, dont quittance finale et générale, savoir: Mille dollars (1,000.00) soit la moitié du dit prix de vente, à la dite Mme Emma Leclerc Hallé, comme propriétaire absolue de la moitié du dit immeuble; Mille dollars (\$1,000.00) soit l'autre moitié du dit prix de vente, à la Commission Scolaire de la Cité de St-Hyacinthe, pour être employés à l'achat d'obligations de cette commission Scolaire, conformément aux dispositions de la dite ordonnance. Dont acte numéro sept mille quatre cent vingt-quatre. Fait et passé en la cité de Saint-Hyacinthe, Et les parties ont signé les présentes avec nous notaire, lecture faite. (Signé) Paul Beaugard, Dame Emma Leclerc Hallé, J. E. Hallé, Henri Morin, notaire, Vraie copie de la minute des présentes demeurée de record en mon étude.

Henri Morin, Notaire.

Bureau d'Enregistrement,
Comté de St-Hyacinthe.

Nous soussignés certifions qu'une copie semblable en tout à celle-ci a été enregistrée et transcrite à notre bureau au Reg. B. Vol. 92, Fol. 30 sous le No. 78268, le trois de juillet mil neuf cent trente-et-un, à neuf heures, A. M. St-Hyacinthe, le 9 juillet, 1931.

Beaudet et Hébert,
Régistrateur.

ACTON-VALE

(De notre correspondant)

Samedi dernier s'est ouvert le bazar champêtre dans notre paroisse sur le terrain du collège des Frères Saint-Gabriel. M. le curé Roy a bien voulu bénir cette tombola qui promet de remporter un vrai succès. Une séance a lieu cha-

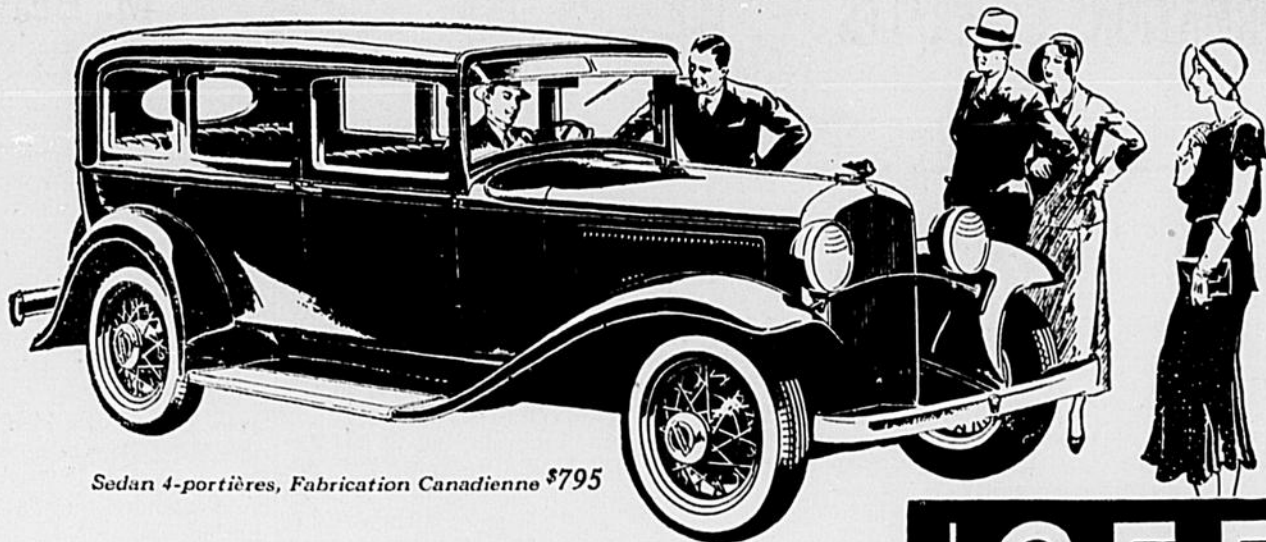
que soir dans la salle du collège au profit de ce bazar.

—M. et Mme Cyr qui avaient quitté Acton depuis bientôt un an pour aller demeurer à Québec, sont revenus s'établir dans notre ville.

Quoi qu'en disent les misanthropes, les ingrats et les pervers forment une exception dans l'espèce humaine.

Napoléon 1er.

LA SOUPLESSE D'UN HUIT .. L'ECONOMIE D'UN QUATRE



WALTER P. CHRYSLER

ANNONCE

Le
Nouveau

PLYMOUTH

FABRIQUÉ AU CANADA

POUVOIR FLOTTANT
avec ROULEMENT LIBRE

\$655

et plus, f.a.b. Windsor, Ontario avec cinq roues à rayons métalliques, et équipement normal d'usine. (Transport et Taxes en sus)

PRODUIRE en 1931 un auto si révolutionnaire par son étude, sa construction et son prix, qu'il dépasse toute norme acceptée de qualité, performance et valeur dans la classe la moins chère, c'est lancer un défi au monde entier.

Voilà précisément ce que fait le Nouveau Plymouth.

Des années durant, tandis qu'ils élaboraient de superbes six et huit-cylindres pour Chrysler, Dodge et De Soto, les ingénieurs de Chrysler ont perfectionné le quatre-cylindres.

Maintenant ils vous offrent le fruit de leurs travaux et recherches.

Le Nouveau Plymouth, auto de qualité au prix le plus réduit, avec la Douceur d'un huit-cylindres et l'Economie d'un quatre—dû à la Puissance Fluyente exclusive à Plymouth.

Voici de la puissance libérée, mais douce comme satin, veloutée comme velours. Voici de la puissance sans vibrations—littéralement fluente; de la puissance si soyeuse que des experts mêmes n'ont pu discerner le nombre de cylindres sous le capot, et plusieurs ont cru le Plymouth un huit-cylindres.

Plymouth offre maintenant aussi

les Roues Libres permettant de passer à toutes les vitesses avant sans débrayer.

A part les Roues Libres, Plymouth offre un nouveau Changement de Vitesse Facile permettant de passer non seulement de seconde en prise, roulant de 35 à 45 milles à l'heure, mais aussi de revenir en seconde à cette allure pour accélérer subitement, sans grincements ni heurts.

Le Nouveau Plymouth développe 56 chevaux au frein avec vitesses chronométrées de 65 à 70 milles à l'heure et reprise d'un départ arrêté à 40 milles à l'heure en 9.7 secondes.

Dans la classe la moins chère, Plymouth seul possède des freins hydrauliques éprouvés à tous les temps—des plus simples et de sécurité et douceur insurpassées.

Les ingénieurs de Chrysler ont donné à Plymouth un châssis doublement surbaissé. Le centre de gravité du Plymouth est encore abaissé, sa sécurité encore augmentée, sa conduite encore facilitée, son élégance encore accrue.

Nous estimons que le Nouveau Plymouth augmente l'aspect artistique des autos les moins chers par la

beauté captivante de sa ligne et de ses teintes.

Plymouth défie par sa carrosserie tout-acier de grandes dimensions, ses roues à rayons métalliques, ses amortisseurs hydrauliques. Aucun point de confort luxueux, d'indéfectibilité durable et d'économie, n'a été omis dans le Nouveau Plymouth.

Je suis heureux d'inviter le monde automobiliste entier à venir voir, venir conduire et venir rouler dans le Nouveau Plymouth, ainsi qu'à venir comparer ce nouveau produit exceptionnel de Chrysler Motors à n'importe quelle voiture au monde d'un prix égal ou s'en rapprochant.

NOUVEAU PRIX REDUITS—Routière d'Affaires \$655, Routière (avec siège camouflé) \$760, Coupé d'Affaires \$715, Coupé (avec siège camouflé) \$775, Coupé Convertible \$825, Sedan 4-portières \$795. Tous prix f.a.b. Windsor, Ontario. Avec cinq roues à rayons métalliques et équipement normal d'usine (transport et taxes en sus).

VENEZ VOIR LE NOUVEAU PLYMOUTH EXPOSE

J. C. DROLET

SAINT-HYACINTHE

LE FESTIVAL.....

Suite de la page 1

musicale de Shawinigan, 40 musiciens sous la direction de M. Philippe Filion; l'Union Musicale de Joliette fondée en 1901, 50 musiciens; le Cercle philharmonique de Saint-Jean, 37 musiciens; la Société Philharmonique de St-Hyacinthe, 50 musiciens, sous la direction de M. Léon Ringuet; l'Harmonie de Granby, fondée en 1884, 50 musiciens.

Les programmes furent énormément goûtés. Le public a pu remarquer en effet que tous ces musiciens amateurs sont de véritables professionnels à qui il ne manque que le nom, qu'au surplus ils ne veulent pas prendre.

A huit heures p. m., eut lieu le banquet officiel de la ville de Granby. Ce fut intime et magnifique. Les députés de tous les comtés environnants, les dignitaires de l'association, et un ou deux membres de chaque fanfare étaient présents, constituant un groupe d'une soixantaine de personnes.

On remarquait MM. P.-E. Boivin, maire de Granby, T.-D. Bouchard, député de Saint-Hyacinthe et président de l'Assemblée législative; Maurice Duplessis, député de Trois-Rivières; Adélaïde Fontaine, député de St-Hyacinthe au fédéral; Eugène Tétrault, député de Shefford au fédéral; W.-S. Bullock et A. C. Skinner, respectivement députés de Sherbrooke au fédéral et au provincial; W.-A. Moisan, maire de Drummondville; Hector Monette, président de l'Association; A.-L. Beaubien, député de Provençat; M. Rhéaume, député; Armand Crépeau, député; le docteur Brossard, de Valleyfield, président honoraire de l'Harmonie Bellerville de Valleyfield; G.-H. Robichon, avocat de Trois-Rivières; Philippe Filion, directeur de la fanfare de Shawinigan et J.-A. Gendron, vice-président de la fanfare de Drummondville, qui tous ont prononcé des allocutions.

De nombreux citoyens de Saint-Hyacinthe ont accompagné notre corps musical à cette fête de la musique.

EXAGERATIONS ET BOUFFONNERIES

Suite de la page 1

français du papier, quand il sait fort bien que l'administration provinciale ne doit pas supporter directement toutes les entreprises privées, car ce serait conduire le pays soit aux principes communistes, soit aux pires désastres financiers.

Bref, il n'y a rien, dans ces élucubrations d'un politicien de vingtième ordre qui mérite d'attirer l'attention d'un homme sérieux. Il n'y a pas même une seule accusation précise contre le gouvernement ou un seul des membres de ce gouvernement. On n'y voit qu'une série de phrases creuses, débitées avec force pauses et sur un ton démagogique qui, pour avoir réussi en certaines circonstances, n'en impose sûrement pas à la saine population de nos comtés ruraux.

Un des obscurs orateurs qui accompagnaient M. Houde à Chicoutimi, nous amuse aussi par certaines déclarations. Ce plat diseur de mots inutiles disait entre autres, que la raison qui l'avait induit à faire de la politique était la présence dans la lutte d'un grand homme qui voulait revendiquer nos droits dans la province de Québec.

Heureusement que nous vivons dans un pays où le ridicule ne tue pas, car l'épithète de "de grand homme" appliquée au chef de l'opposition, pourrait faire retourner les morts dans leur tombe.

Voyons, en quoi et comment M. Houde est-il un "grand homme"? A-t-il jamais compté pour quelque chose dans le domaine économique? A-t-il jamais brillé dans le commerce, dans l'industrie ou la finance? Où sont ses oeuvres dans ce domaine? qu'a-t-il fait de sa vie jusqu'ici? A-t-il déjà donné la preuve qu'il pourrait administrer la moindre entreprise? Nous le demandons aux hommes de bonne foi, à tous ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti? A-t-il tellement brillé dans sa carrière pour justifier ses prétentions au gouvernement? A-t-il jamais exercé le moindre métier qui nous indique chez lui une forte spécialité? At-il exercé une profession quelconque? A-t-il acquis un semblant de vraie culture, avec des idées générales et des vues profondes et étendues sur l'économie et la politique?

A notre sens, au point de vue des actes publics, jamais cet homme n'a montré la moindre compétence, la moindre envergure. Tout le monde le sait. Ses meilleurs partisans seraient sûrement gênés pour répondre aux questions que nous venons de poser.

Quel est donc son mérite? Est-ce que l'opinion publique l'a désigné aux charges qu'il remplit pour des actions d'éclat qu'il aurait accomplies? On sait bien que non. Ce parvenu de la vie publique s'est imposé par un concours de circonstances et par une facilité de parole, facilité qu'on peut retrouver chez une foule de démagogues de coins de rue et de harangueurs de cirques ambulants.

Nous trouvons donc étonnant qu'un orateur bleu, parlant à une population intelligente et compréhensive comme celle de Chicoutimi, vienne appliquer le qualificatif de "grand homme" à un aventurier de la politique qui ne fit jamais ses preuves. Le mot est tellement fort que nous nous demandons ce qu'en penseraient les véritables hommes de la patrie, les Lafontaine, les Papineau, les Cartier, les Macdonald, les Laurier, les King, les Lapointe, les Taschereau et plusieurs autres qui, dans leur vie, ont tout de même d'autres mérites que celui de chanter pouille à des adversaires du haut des hustings.